



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 13 octobre, à 19h30
Salle de spectacles

2ème séance – 2022-2023

Séance du jeudi 13 octobre 2022

Présidence de M. Dylan Montefusco, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 14 octobre 2022 à 14h00 et 20h00
- Samedi 15 octobre 2022 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 16 octobre 2022 à 14h00 et 20h00

Je vous annoncerai un peu plus tard le nombre de Conseillers communaux présents, apparemment, nous avons largement le quorum.

1. Adoption de l'ordre du jour

o M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Interpellation de M. Stéphane Montabert
- 2 interpellations de Mme Angéla Thode
- Interpellation de M. Pascal Waeber
- Interpellation de M. Ali Korkmaz
- Interpellation de Mme Golaz-Grilli
- Question de M. Sylvio Torriani

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 15 et 16 de notre ordre du jour, après le développement du postulat figurant à l'ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

o **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, et Mesdames, Messieurs les Conseillère et Conseillers.

Demande de modification de l'ordre du jour point 9.

Je propose que le point 9 de l'ordre du jour soit annulé pour cette fois.

Le problème de révocation de la convention de législature 2021-2026 et celui du règlement du Conseil communal, des délégués de l'ARASOL existaient déjà bien avant la convention législative 2021-2026.

Selon l'article 10 alinéa 2 des statuts de l'ARASOL, je pourrais rester au sein de la commission intercommunale de l'ARASOL, comme indépendant.

Chaque membre de l'ARASOL est assermenté pour chaque législature, comme chaque membre de ce Conseil.

Dernièrement encore, la semaine passée et cette semaine, j'ai eu des discussions avec les Membres du Bureau et les Membres de ce Conseil. Même eux m'ont fait part de leur connaissance incomplète de ce sujet. Un sujet qui n'est pas maîtrisé par la grande majorité, je ne trouve pas adéquat de le ramener devant le Conseil pour faire voter. Cela mettra en difficulté la plupart.

Je propose également d'envoyer, pour la prochaine fois, le statut de l'ARASOL article 10. al. 2 et l'article 11. complets, pas seulement juste une petite phrase, pour tous les Membres de ce Conseil et de traiter ce sujet à une autre occasion. Surtout qu'il n'y a pas d'urgence, la prochaine réunion d'ARASOL est prévue au mois du juin l'année prochaine, ça veut dire dans 8 mois exactement.

Je pense avoir été clair dans mon approche. Merci pour votre attention et compréhension.

Je vous souhaite un bon choix judicieux à tous.

(Résumé d'échanges entre M. Le Président et M. Korkmaz) :

o **M. le Président**

Merci M. Korkmaz, si j'ai bien suivi, vous demandez la suppression du point 9, mais j'ai reçu des changements de commissions au point 9. Il faudrait plutôt supprimer la « puce » ARASOL ?

o **M. Korkmaz**

Je confirme cette façon de procéder : suppression de la révocation Ali Korkmaz

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cette demande de modification de l'ordre du jour au vote.

Les Conseillers qui souhaitent supprimer « la puce » ARASOL,

o révocation de M. Ali Korkmaz et nomination d'un membre du groupe PSR

le font par un lever de main.

Ce point est maintenu à la majorité

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2022
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 3 octobre 2022 sur ses activités du 29 août au 3 octobre 2022
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Vincent Keller intitulée « Taux unique »
 - o Ouvrage sur la passerelle du Rayon Vert - Cahier de l'Ouest¹
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 - o ARASOL : révocation de M. Ali Korkmaz et nomination d'un membre du Groupe PSR²
10. **Rapport de commission – Préavis N° 24-2022** – Réponse au postulat « SOS biodiversité, disparition des insectes & CO »
Mme Muriel Rossel, PSR présidente-rapporteur
11. **Rapport de commission – Préavis N° 25-2022** – Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier
M. Vito Vita, PLR-PVL président-rapporteur
12. **Rapport de commission – Préavis N° 26-2022** – Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire
Mme Carole Castillo, Fourmi rouge présidente rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 27-2022** – Arrêté d'imposition pour l'année 2023
M. Sylvain Richard, Président rapporteur de la commission des Finances
14. **Dépôt de préavis – discussion préalable**
 - o **Préavis N° 28-2022** – Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP, et pérennisation du dispositif. Réponse au postulat Maria Sisto intitulé « Seul c'est bien, à deux c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.s de proximité) à Renens »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
Lundi 17 octobre 2022 à 19h00, salle de conférence du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21

¹ Publication disponible lors de la séance et au Greffe municipal

² Information jointe en annexe

15. Motions, postulats, interpellations

- o Développement du postulat Pascal Golay, Eugène Roscigno, Jonas Kocher intitulé « Pour plus de visibilité et de dynamisme pour les auditeurs de nos séances, investissant dans un système de vote électronique et de système de micro ».

16. Questions, propositions individuelles et divers

M. le Président soumet au vote l'ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

C'est avec une large majorité que cet ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2022

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 8 septembre 2022 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté. M. le Président en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

3. Démissions

M. le Président annonce qu'il n'a reçu à ce jour aucune démission et ouvre la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

Vous me permettrez de commencer à nouveau ce point par deux carnets noirs. Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Daniel Rohrbach ancien Conseiller communal ainsi que le décès de M. Jean-Pierre Rouyet ancien Conseiller municipal.

En hommage, j'invite l'ensemble de l'assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

Résultats des votations : Je vais vous donner une brève lecture des résultats renanais des votations cantonale et fédérale du 25 septembre dernier. Le taux de participation était de 40.75%

VOTATIONS FEDERALES :

N° : 01 Objet : Initiative sur l'élevage intensif

Taux de participation : 40.75 %

BULLETTINS	Rentrés	3'492
	Blancs	79
	Nuls	22
	Valables	3'391

Suffrages		
Oui	1'509	44.50 %
Non	1'882	55.50 %

Statut : refusé

N° : 02 Objet : Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

Taux de participation : 40.75 %

BULLETTINS	Rentrés	3'492
	Blancs	39
	Nuls	12
	Valables	3'441

Suffrages		
Oui	1'138	33.07 %
Non	2'303	66.93 %

Statut : refusé

N° : 03 Objet : AVS 21

Taux de participation : 40.75 %

BULLETTINS	Rentrés	3'492
	Blancs	31
	Nuls	10
	Valables	3'451

Suffrages		
Oui	963	27.90 %
Non	2'488	72.10 %

Statut : refusé

N° : 04 Objet : Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA)

Taux de participation : 40.75 %

BULLETTINS	Rentrés	3'492
	Blancs	147
	Nuls	27
	Valables	3'318

Suffrages		
Oui	1'147	34.57 %
Non	2'171	65.43 %

Statut : refusé

VOTATION CANTONALE :

N° : 01 Objet : Création d'un Conseil de la magistrature

Taux de participation : 40.75 %

BULLETINS	
Rentrés	3'492
Nuls	14
Valables (dont blancs)*	3'478
Blancs	310

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	2'164	62.22 %
Non	1'004	28.87 %
Blancs	310	8.91 %

Statut : accepté

Je profite de vous annoncer que 56 Conseillers ont signé la feuille de présences, nous avons atteint largement le quorum et pouvons délibérer selon l'art. 68 de notre règlement.

Excusé.e.s : Mmes Anne Cherbuin, Nicole Divorne, Roxane Gubler, Bastienne Joerchel Anhorn, Chiara Storari, Fatma Tayfur, Melinda Zuffery-Merminod, Andreia Tiambo, MM. André Cordeiro, Simon Favre, Luis Guedes, Mohamed Jribi, Steeve Kocher.

Absent.e.s : Mmes Mariline Braz Lopes Rodriguez, Aline Segin, MM. Jean-Marc Dupuis, Florian Gruber, Kemal Yabalak

Heure du Conseil communal : Lors de notre dernier Conseil, j'ai été interpellé concernant l'horaire de nos séances. Après concertation avec le Bureau, celui-ci décide de maintenir le début des séances à 19h30, à l'exception des séances des mois de décembre et juin où ces dernières débiteront à 19h00. Le bureau respecte ainsi la volonté du Conseil communal du 7 octobre 2021. (38 pour – 18 contre – 10 abstentions).

Nous espérons enfin entériner ce sujet et rappelons que des frais de babysitting peuvent être facturés pour les parents qui se trouvent en difficulté avec la garde de leurs enfants.

Manifestations : J'ai eu le plaisir de représenter notre Commune aux 60 ans de Renens Basket où j'ai eu l'occasion d'assister à deux matchs de haut niveau.

J'ai également représenté notre ville à l'assermentation des nouveaux policiers et assistants de police, à la remise des prix de la course 1020RUN ainsi qu'à la revue du SDIS Malley Prilly Renens.

Enfin, je vous rappelle que les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui sera comptabilisée pour le versement de vos jetons de présence. (61 Conseillers présents à l'issue du Conseil)

J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité ainsi que la réponse à l'interpellation de M. Vincent Keller. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Au nom de la Municipalité, je vous adresse nos salutations. J'excuse l'absence de M. Didier Divorner, retenu pour cause de maladie. Je souhaite donner la parole à Mme Tinetta Maystre, en complément des informations que nous avons déjà données.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

A mon tour de vous souhaiter la bienvenue et un bon Conseil communal. Cela figure sur l'ordre du jour : dans le cadre du projet Rayon vert, un ouvrage a été rédigé pour raconter l'aventure et pour documenter ce formidable chantier qu'a été le Rayon vert au cœur de notre ville, de nos villes, puisque ce sont quatre communes qui l'ont porté. Dans ce cadre, nous avons rédigé un ouvrage que vous allez trouver à l'entrée et qui est dans la ligne des Cahiers de l'Ouest, l'Édition du SDOL. Nous avons le plaisir d'offrir cet ouvrage à ceux qui le souhaite, ce n'est pas une obligation, bien sûr, vous pourrez vous servir en sortant. Sinon, et à l'attention de ceux qui nous écoutent, il est en vente dans les librairies, chez Payot par exemple et on peut le trouver aux éditions Infolio. Il (le Rayon vert) a également été inauguré en présence des riverains, l'idée était de faire un geste pour les riverains, ceux qui ont porté ce chantier pendant cinq-six ans devant leurs fenêtres, qui l'ont subi, étaient invités à inaugurer ce livre et l'ont reçu à un prix réduit en tant que premiers récipiendaires.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Je suis ici pour, traditionnellement, remercier la Municipalité pour la qualité de sa réponse à mon interpellation. J'irai plus loin, chères et chers collègues : c'est extrêmement rare, vous en conviendrez, d'avoir une réponse qui tient sur 15 pages d'une interpellation relativement simple qui tient sur 3 questions, et d'une qualité pareille ! J'aimerais vraiment remercier les services de la Municipalité, les services communaux, notamment le service des Finances qui a œuvré de manière exemplaire sur cette réponse. J'espère que vous l'avez toutes et tous lue. Elle est partie sur deux axes : le premier est un axe technique extrêmement brillamment expliqué, M. le Syndic, par vos services et qui montre une photographie finalement aujourd'hui de ce que sont les finances communales et leurs implications au niveau cantonal, notamment via la péréquation. Il n'y a pas du tout d'aspect politique là-dedans, bien au contraire ; l'aspect technique montre bien qu'une péréquation est fondamentale pour que les disparités entre communes soient plus ou moins gommées.

Il y avait un deuxième aspect, qui était beaucoup plus politique bien sûr, dans ma question, puisque je déclarais mes intérêts : j'étais le dépositaire de l'initiative parlementaire cantonale visant à une modification de la constitution, qui voulait introduire un taux unique dans le Canton de Vaud. Je m'attendais, sur cette partie-là, sur la partie politique, l'axe politique de cette interpellation, à ce que la Municipalité, forte d'une majorité absolue de gauche, POP, Verts et Socialiste, qu'elle prenne position, comme leurs coreligionnaires l'ont fait au Grand Conseil : pour ou contre un taux unique. Je reste un petit peu sur ma faim à ce sujet-là. Ça peut arriver, c'est normal, ça fait partie du jeu. Je pensais que la Municipalité allait dire qu'effectivement, sous les coups de butoir qu'on est en train de vivre, coups de butoir de la droite et des milieux patronaux contre les finances cantonales et contre les finances cantonales indirectement : la baisse de 5 points d'impôts, la fameuse motion Jobin, les fameux 12% de réduction des impôts par le Centre patronal, qui auront une implication financière colossale sur les finances de la Commune. D'ailleurs, les 13 pages précédentes, l'axe technique de la

réponse à cette interpellation le montre bien. Je pensais que la Municipalité allait clairement dire « Nous, on est pour le taux unique ». Après, on peut discuter de la répartition d'une nouvelle péréquation qui est d'ailleurs, comme vous le savez, en discussion. A ce sujet-là, personnellement, je n'ai pas d'opposition à rediscuter de la reprise par le Canton de la PCS, la participation à la cohésion sociale ; mais une fois, que les communes soient au même niveau. Et je suis arrivé à la page 15, question no. 3 où, justement, je m'attendais à un axe politique et je vois la réponse de la Municipalité qui dit, qui répond à ma question finalement, aux critères pour dire si on est pour ou si on est contre un système fiscal quel qu'il soit, que ce soit le taux unique ou un autre, la réponse de la Municipalité est la suivante : « Garantir un système qui atténue encore plus les inégalités de charges fiscales consécutives aux différences de capacité contributives par rapport à la situation actuelle » Mesdames et Messieurs, cela s'appelle le taux unique ! « Garantir un système qui évite l'accroissement des inégalités dans la durée » Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, cela s'appelle le taux unique ! « Garantir un système qui réduit les écarts de taux entre communes en faveur du système péréquatif » c'est presque le taux unique, c'est une péréquation évidente mais d'abord, un taux unique. « Garantir un système qui réduit les inégalités des charges locales entre les communes » Eh bien ça, on est à 100% dans le taux unique ! Finalement, la Municipalité n'a pas voulu dire qu'elle était pour le taux unique, comme ses coreligionnaires qui ont signé avec moi le rapport de minorité au Grand Conseil, mais le dit indirectement.

Je remercie la Municipalité et ses services pour la qualité exceptionnelle de son rapport et j'aimerais vraiment que vous lisiez tous pour comprendre toute cette mécanique du financement communal, intercommunal, péréquatif et cantonal.

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Le 5 novembre sera donc inauguré l'ORGANuGAMME, le Colossal d'art brut de Danielle Jacqui. J'aimerais que vous tous, ici, soyez conscients du privilège miraculeux, proprement miraculeux parce que tout à fait improbable, que nous avons hébergé sur le sol de notre Commune. L'œuvre monumentale majeure d'une artiste majeure. Allez voir ORGANuGAMME au soleil du matin, à midi, le soir. Promenez-vous autour, la tête levée, et passez sous les modules, dans les cavernes colorées et pleines de sculptures et de dessins. Laissez vous imprégner par cette magie et vous verrez que, tout à coup, en vous, elle s'organise et elle prend sens. Ce monument colossal à tous égards, portera loin et pour longtemps la renommée de notre Ville. Je suis, moi, persuadé qu'avant 20 ans, je ne serai plus là, et si le monde n'a pas sombré entre temps, qu'avant vingt ans, les visiteurs accourront du monde entier pour admirer à Renens l'œuvre de Danielle Jacqui.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'aimerais rebondir sur le communiqué de la Municipalité en ce qui concerne les huit rencontres de ping-pong qui ont été organisées par le service Enfance-Cohésion sociale de la Ville. Je souhaite sincèrement les remercier d'avoir mis en place ces accueils, ces rencontres. Au nom de l'APE, l'Association des Parents d'Elèves, on a tiré une sonnette d'alarme sur ce qui s'était passé dans les préaux à la rentrée de l'année dernière. Il y a eu des collaborations avec les Etablissements scolaires qui se traduisent sous cette forme-là ; on en est vraiment ravis et on espère que cela va vraiment aller dans le bon sens pour les enfants et pour leurs parents.

Ensuite, par rapport à la plantation des arbres d'automne, toute la première page résume les six sites de plantations qui vont avoir lieu entre les mois d'octobre et novembre. Est-ce que c'est possible d'avoir un plan schématique de cette plantation-ci et des suivantes afin de se rendre compte exactement où ces différents arbres vont être plantés ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignat, Municipale**

Je vous remercie de votre intérêt, je vois que ça vous parle beaucoup, ces arbres. J'hésite un peu, honnêtement, à vous remettre le document dont vous parlez parce que cela me semble être la première étape pour un exercice de cogestion un peu délicat pour le service ; je pense qu'à partir du moment où on a choisi les essences, décidé d'en mettre deux ou trois ou cinq

sur une certaine surface, cela a été fait par le Chef des espaces verts en collaboration avec un Chef de service, les deux sont parfaitement formés à ces thématiques-là. Je n'aimerais pas que cela donne lieu à des questions au prochain Conseil sur l'espace entre deux troncs, sur la place que prendront les racines d'une telle essence. Si telle n'est pas votre intention, je peux regarder si ce plan existe et vous le faire suivre. Mais je n'aimerais vraiment pas qu'on sombre dans une pénible cogestion comme cela s'est déjà trouvé, parfois, par le passé.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Mon intention n'était pas la suivante. En l'occurrence, je me suis permise d'intervenir à ce Conseil communal du mois de juin en faisant remarquer qu'il y avait toute une série d'arbustes qui avaient été plantés le long de la nouvelle APEMS de Florissant qui étaient décrépis, ce qui a permis de confirmer, à l'interne sur votre réponse, qu'effectivement, normalement, il y a des services d'entretien qui sont faits durant les deux ans de suivi de plantation de ces arbres et, apparemment, ceux-ci avaient été oubliés. Le but de mes interpellations, c'est plutôt pour aider et non pas pour mettre des bâtons dans les roues. Pour ce qui concerne les arbres, ce qui m'a interpellée, c'est la plantation, entre autres, de cinq gingko qui sont des arbres qui peuvent être relativement grands au carrefour de Perrelet et qui, si j'ai bien la même interprétation du carrefour de Perrelet, est actuellement en grands travaux. Je ne remets pas du tout en cause les compétences des Chefs de service pour le choix des arbres, mais je me disais : est-ce que le timing pour ce type d'arbre, à tel endroit est approprié ? Si on décale peut-être de quelques semaines, en fonction des travaux, cela va permettre à ces arbres de mieux s'implanter. Là était ma réflexion, c'était plutôt pour imaginer qu'est ce qui est planté où ? et est-ce que cela fait sens ? et est-ce qu'il n'est pas, pour reprendre des célèbres paroles, urgent d'attendre ? C'était une réflexion par rapport aux travaux qui pénalisent pas mal notre Ville. Je n'aimerais qu'en sus de cela, avec le coût de la plantation de ces arbres.... Le but de les planter est vraiment qu'ils restent, qu'ils s'implantent bien et qu'ils puissent grandir pour que l'on ait vite un plan de nature et pas, qu'au bout d'une année, ils périclitent parce qu'ils n'ont pas eu des conditions idéales pour s'implanter.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je remercie l'APE pour sa reconnaissance. Il est vrai qu'on est très contents de mettre en place ce programme ping-pong, c'est une première. Il s'ajoute au programme « Sur le chemin de l'école » qui est porté par le secteur de l'intégration. On a plusieurs collaborations avec l'école pour essayer d'intervenir aux moments de transitions significatifs dans la vie des élèves et l'une de ces transitions est le démarrage de l'école. C'est effectivement à ce moment-là qu'un certain nombre de choses peuvent se faire pour permettre aux familles de se sentir impliquées dans la scolarité et aux enfants de se sentir bien à l'école. On est très heureux de cette collaboration et on continue à le faire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

La Commission des finances s'est réunie en séance ordinaire le lundi 10 octobre 2022, avec à l'ordre du jour :

Préavis N° 28-2022 *Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP et pérennisation du dispositif.*

Le coût de ce projet se répartit en 3 catégories :

1. Création d'un poste supplémentaire de TSP à 60%
2. Accompagnement des grandes sœurs et grands frères
3. Coûts divers

Une subvention de CHF 70'000.00 répartie sur 3 ans est accordée par la Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton. Pour 2023 la charge brute est de CHF 90'800.00 la charge nette est ramenée à CHF 60'800.00 après subvention cantonale.

Dans la mesure où : *Ce préavis génère une augmentation progressive des charges de fonctionnement*, la CoFin demande que le 0.6 EPT soit porté au budget 2024 et entre dans les plans des postes comme poste autorisé.

Une partie des commissaires souhaite également que ces postes soient compensés ailleurs car notre budget est à son plafond.

A l'unanimité la Commission des finances dépose l'amendement suivant :

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2023, tels que décrits au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant total ~~net de CHF 60'800.-~~ brut de CHF 90'800.00 réparti dans la section No 5300 – Jeunesse.

C'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

Rapport de la municipalité à la CoFin pour une dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget.

Transfert et location Brainserve pour notre infrastructure informatique.

Dans les grandes lignes, ce projet prévoit le déplacement de nos infrastructures informatiques dans un data center de la région. L'urgence est dictée par la crise énergétique à venir. Notre infrastructure étant vieillissante, un futur préavis est en cours d'élaboration. Il s'agit donc d'une "dépense anticipée" de CHF 53'500.00 TTC.

La CoFin en prend acte mais elle aurait préféré que ce dossier passe par un préavis urgent afin que le Conseil communal se prononce. En effet, la Municipalité utilise ici sa délégation de compétence octroyée en début de législature. Ce cas est à notre sens dans une zone grise car

- o La limite fixée est de CHF 100'000.00 par cas.
- o comme précisé à la fin du rapport les contrats sont : *obligatoirement basés sur 3 ans au minimum*
- o le dépassement de CHF 53'500.00 concerne uniquement le budget 2023
- o Pour 2024 et 2025 le même montant sera inscrit au budget d'exploitation

En conclusion la commission émet le souhait que le montant déjà engagé figure au futur préavis afin de garder une vision d'ensemble sur ce sujet.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée M. le Président remercie M. Richard et sa commission pour le travail effectué et passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Madame Muriel Rossel, Présidente de la commission, m'a informé qu'elle n'avait pas de communication à transmettre au Conseil communal, j'ouvre toutefois la discussion sur ce point :

La parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président passe la parole à M. Pierre Borloz, Président-rapporteur de la CRI.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

La CRI s'est réunie le 20 septembre dernier.

11 personnes présentes.

5 excusées, merci à elles.

Le reste....

Vu que le quorum n'était pas atteint, l'assemblée ne pouvait pas délibérer mais les personnes présentes ont accepté de rester afin d'écouter notre syndic, M. Clément que je remercie pour sa disponibilité, venu nous parler de la POL.

Après un exposé sur le projet « Régio » ainsi que des orientations que peut prendre ce projet, un moment de questions/réponses a permis un dialogue constructif.

J'espérais que lors de la convocation des membres de la CRI avec à l'ordre du jour l'invitation de notre Syndic, ainsi que le sujet proposé susciterait une présence plus importante des membres. A ce point que nous pouvons nous poser la question de la forme que devrait prendre la CRI et si un ou une délégué.e élu.e par commission pourrait représenter son groupe au sein de la CRI.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président passe la parole à M. Ali Korkmaz

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Rapport de l'ARASOL sur l'examen du budget 2023

L'ARASOL s'est réunie avec la Direction, les Conseillères et Conseillers des Communes de l'Ouest lausannois le 28 septembre 2022 à la nouvelle salle de conférence du Motty à Ecublens.

Pour 2023, le financement régional à l'ARASOL est marqué par une baisse des coûts et par la diminution du coût par habitant. Celui-ci passe ainsi de CHF 7.49 à CHF 6.48 par habitant pour 2023.

Le financement total de la région est de CHF 440'600.00, pour 2023, ascendant à CHF 499'800.00 pour 2022. Ce résultat inclut le report d'insuffisance de financement du Canton à

la Région, de CHF 83'000.00 pour les activités du CSR. Il reste très aléatoire, la réserve "Egalisation des résultats" étant activée en premier lieu.

L'ARASOL, Conseil intercommunal, à l'unanimité moins une abstention des membres présents, approuve le Budget 2023 de l'ARASOL tel que présenté.

Les baux à loyer du Métropole et de l'Eglise catholique ont été prolongés pour une période de deux ans au lieu de 5 ans, pour permettre à l'ARASOL de continuer à chercher un hébergement permettant de réunir tous les collaborateurs d'ARASOL et de maximiser ainsi les synergies.

Le lien du rapport d'activité 2022, qui est disponible sur le site internet de l'ARASOL et également la communication. Les activités de l'ARASOL sont désormais visibles sur LinkedIn.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci M. le Conseiller pour ce rapport. J'en profite pour faire quelques commentaires. Il est vrai que s'il y a une baisse des coûts de l'ARASOL c'est parce qu'il y a une baisse des dossiers, des personnes qui sollicitent le centre social. C'est une baisse qui s'observe dans toutes les régions d'actions sociales et qui pourrait être vue comme le signal ou l'indicateur que les choses vont mieux. C'est peut-être en partie vrai, effectivement, il y a une reprise de l'emploi. Il y a probablement des personnes qui peuvent se réinsérer et c'est une très bonne chose. Pour nous, cet indicateur fait aussi l'objet d'une observation rigoureuse, parce que nous ne savons s'il est, aussi, le signe d'une augmentation du nombre de non ayants-droit, notamment pour des raisons de statuts de séjour, de personnes qui, pour ne pas se trouver en difficulté au moment du renouvellement de leur permis de séjour, ne solliciteraient plus les soutiens sociaux habituels et cela veut aussi dire qu'une partie de la population se retrouverait encore plus précarisée. Nous observons ces chiffres avec attention et nous essayons aussi de comprendre. Il est beaucoup trop tôt pour en tirer un bilan, mais que pour une des inquiétudes, c'est de savoir s'il y a une augmentation de personnes qui n'accèdent pas aux prestations sociales et qui pourraient se retrouver en grande précarité.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Lors du Conseil communal du 23 juin 2022, dans les communications de la CRI, Mme Marta Pinto, rapporteuse de PoOuest, nous informe que ce rapport sera présenté lors de la séance du 8 septembre. Rien ! Alors, je pensais que ce soir on allait avoir un rapport... toujours rien ! Je pense que l'article 41 de notre Conseil communal ne sert à rien ! je ne sais pas ce qui se passe là-dedans. Je me permets d'aller bien plus loin : suite à l'article dans 24 Heures du 8 octobre, je pense que notre Conseil communal, ce soir, doit être informé à ce sujet. Il a été mis dans 24 Heures un immense article sur notre commandant et, en plus de ceci, il y a cinquante personnes qui ont donné leur avis et si tout le monde voyait ce que ces personnes, ces citoyens ont dit, cela donne beaucoup à réfléchir. J'aimerais savoir où la chose en est à ce jour.

- **M. le Président**

Je vous informe que le Bureau avait relacé Mme Marta Pinto pour son rapport, mais je crois qu'elle veut s'exprimer, je lui passe la parole.

- **Mme Marta Pinto, Fourmi rouge**

Non, il n'y a pas de mépris auprès du Conseil communal, simplement j'ai omis, oublié, donc je vous présente mes excuses. Je tiens à préciser aussi que la dernière séance a été déplacée, elle a eu lieu la semaine passée, on vous fera un rapport à ce moment-là. Concernant ce que vous venez de relever comme questionnement autour du limogeage du commandant Schaer, nous n'en n'avons pas débattu, on peut déjà donner cette information-là. Nous avons reçu l'information par le Comité de Direction, par notre Syndic, par courriel. On va certainement débattre de ça, mais pour l'instant on ne l'a pas encore fait et on n'avait pas forcément envie de polémiquer tout de suite. Voilà, M. Duperrex, ce n'est pas un mépris des institutions, c'est un oubli d'un être humain !

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je vous remercie, Madame, de vos belles paroles et je pense que M. le Syndic, qui est le Président pourrait nous informer, c'est ce que je demande. M. le Syndic, vous pouvez me répondre ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, nous avons un Conseil intercommunal qui est l'organe législatif suprême du Comité directeur dont je ne suis que le Président. C'est avec le Conseil intercommunal que nous traitons de cette thématique principalement. C'est pour ça que c'est un thème qui aurait pu être traité au Conseil intercommunal, cela ne l'a pas été. La première fois parce qu'effectivement, Madame Pinto l'a dit, on n'avait pas le quorum, il manquait une Commune et ceci a reporté la séance. Raison pour laquelle une information a été donnée à tous les Membres du Conseil intercommunal qui disait que le Codir avait décidé de mettre fin au contrat de travail qui le liait à son commandant dans le respect des délais légaux de 6 mois. Un audit a été fait qui sera rendu public quand il sera temps de le faire, pour l'instant ce n'est pas opportun pour différentes raisons. L'autre élément, c'est de répéter que si la presse est libre de faire des articles quand elle le souhaite, elle l'a fait, elle a relancé cette dynamique de ce qu'elle appelle « crise à la Pol ». Il n'y a pas de crise, c'est un changement de Direction. Et je ne peux pas vous donner plus d'informations aujourd'hui, parce que je suis absolument tenu au respect, tant de la personne du commandant que celles et ceux qui ont participé à cet audit. Il n'y a pas de communication possible à ce stade, je dois être absolument respectueux de toutes ces personnes qui ont contribué à l'audit. Je tiens à vous dire que ce n'est pas l'issue que nous aurions souhaitée, ce n'est pas la meilleure issue que d'arriver à cette situation-là, se séparer d'un collaborateur. Parfois, cependant, c'est la seule voie possible et j'ai beaucoup de compassion pour la personne qui est l'objet de cette fin de rapport de travail. Vous en saurez plus dans le rapport de la gestion 2023 sur l'année 2022 qui vous donnera accès à quelques informations. Soyez rassurés, jamais il n'y aura tout le rapport, parce qu'il y a beaucoup trop de noms de personnes dedans et ce n'est pas possible de le publier. Ne vous attendez pas à lire un document très long, ce sera un résumé. Et les quelques informations que j'ai données par rapport à la Pol sont surtout sur ce qui a été entrepris pour sortir de cette période difficile.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je vous remercie, M. le Syndic, et je pense que, ce soir, notre Conseil est déjà un peu informé de ce qui se passe.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Étant donné que nous sommes amenés à traiter un élément nouveau. Je vous propose de procéder de la manière suivante :

D'aborder, premièrement, l'éventuelle révocation de M. Ali Korkmaz de l'ARASOL et, par la suite, je vous annoncerai les changements au sein des Commissions, si personne ne s'oppose à cette manière de fonctionner.

Permettez-moi de vous faire un rapide résumé de la situation qui nous amène à aborder ce point : M. Korkmaz a démissionné du groupe socialiste lors de notre dernière séance, il siège

dorénavant en tant qu'indépendant au Conseil communal. Par conséquent le groupe socialiste souhaite récupérer le siège qui lui revient au sein de l'ARASOL, conformément à la convention de législature.

M. Korkmaz ne souhaitant pas démissionner de l'ARASOL, le groupe socialiste demande sa révocation conformément à l'article 11 des statuts de cette Commission. La procédure a été validée par Madame la Préfète.

J'ouvre la discussion :

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Est-ce que vous pouvez nous relire l'article complet ?

- **M. le Président**

L'article qui concerne les éventuelles radiations et révocations c'est l'article 11 des statuts de l'ARASOL qui stipule : "*[l]es délégués sont élus au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Ils peuvent être révoqués par l'autorité qui les a élus. En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement ; le mandat des délégués remplaçants prend fin à l'échéance de la législature en cours. Il y a notamment vacance lorsqu'un délégué perd sa qualité d'élu communal ou est élu au comité de direction.*". Ai-je répondu à votre question ? La discussion est toujours ouverte.

- **Mme Marta Pinto, Fourmi rouge**

Lors de la préparation de la séance du Conseil, le Groupe Fourmi rouge a discuté de ce sujet et a décidé que ce n'était pas un sujet pour lui. Il s'abstiendra donc lors de tout vote ce soir sur ce sujet.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer à la révocation de M. Ali Korkmaz.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Ça m'embête vraiment de devoir faire voter ça devant ce Conseil. Je devrais demander le vote nominal. J'espère que cela s'arrête là, que cela ne continue pas, parce que lorsqu'on commence à démolir quelqu'un ça ne s'arrête pas avec l'ARASOL, ça va continuer. Je me retire moi-même, je démissionne de l'ARASOL.

- **M. le Président**

M. Ali Korkmaz démissionnant de l'ARASOL, ce point n'est plus d'actualité.

Je vous annonce les changements au sein des commissions :

Pour les Vert.e.s, M. Steeve Kocher démissionne de la COGEST et est remplacé par Mme Angela Thode.

Pour le PSR, M. Ali Korkmaz démissionne de l'ARASOL et est remplacé par M. Rachid Taaroufi.

J'ouvre la discussion sur le point 9 :

La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de commission – Préavis N° 24-2022 – Réponse au postulat « SOS biodiversité, disparition des insectes & CO »

M. le Président invite Mme Muriel Rossel, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

• Mme Muriel Rossel, PSR

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 14 septembre à 19h à la salle de Conférences du CTC.

Elle était composée de Mmes Ndeye Awa Diedhiou, Christina Baquero, Roxane Gubler, Elodie Golaz Grilli, Sandra Martinelli et Muriel Rossel (Présidente-rapporteuse) ainsi que de MM. Mehmet Korkmaz, et Ignacy Wilczynski.

Absent : M. Yabalak Kemal

La postulante Mme Angela Thode, invitée, était également présente.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher-Maquignaz conseillère Municipale, accompagnée par M. Alain Peneveyre (chef du service Gestion urbaine -Développement durable).

Contexte

Comme le relève la postulante, la situation des insectes en Suisse est devenue très préoccupante. En effet, depuis le milieu du XXe siècle, leurs effectifs, mais aussi leur diversité, y ont fortement régressé à l'échelle nationale, régionale et locale. Or, en raison de leur richesse en espèces, de leur biomasse et de leurs multiples spécialisations, les insectes jouent un rôle majeur dans presque tous les écosystèmes. Ils sont notamment essentiels à la pollinisation des plantes sauvages et cultivées, tout comme à la transformation et à la décomposition des matières organiques, et ils constituent une source de nourriture importante pour de multiples autres animaux tels que les oiseaux, les poissons ou les chauves-souris.

La postulante demande donc trois points d'améliorations à apporter dans le cadre de la Commune afin réduire ce déclin :

- 1. Arbres et haies à planter selon une floraison sur toute l'année*
- 2. Inciter à moins utiliser les pesticides pour les privés*
- 3. Des points d'eaux à disposition des insectes*

Le préavis répond à ces trois points d'une manière détaillée. En résumé :

1. Arbres et haies à planter :

La réponse précise que, désormais sensibilisée par cette problématique, la Commune se préoccupe depuis quelques années de la diversification des essences plantées et donne quelques exemples de plantations effectuées récemment et des divers projets en cours.

*Il rappelle la **Charte interne des aménagements extérieurs**, signée en juin 2019, qui permet une planification durable des espaces extérieurs en vue des réflexions pour le futur PaCom. La révision dudit PaCom sera d'ailleurs plus contraignante pour les propriétaires sur le plan des aménagements extérieurs.*

Toutes ces mesures seront reprises dans le futur plan climat, dans le chapitre biodiversité.

2. Interdiction de pesticides pour les privés :

*Un second document important concernant ce sujet est le **règlement du groupement des jardins familiaux** (révisé en 2021) où l'art 18 précise « l'utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides est strictement interdite ». La Commune*

elle-même n'en utilisant plus, sauf pour être débarrassée des trèfles à la piscine et sur les terrains de sport, ceci afin d'éviter les accidents liés aux piqures d'abeilles.

3. Points d'eau :

La réponse cite les points d'eau publics existants ainsi que les nouveaux projets. Elle ne tient pas compte des petits étangs privés qui contribuent au maillage. La municipalité reconnaît que ce recensement fait apparaître un manque d'eau assez clair au sud de la Ville. Un futur grand étang prévu autour de la Boule à Gaz à Malley devrait permettre de combler en partie ce manque.

Questions des commissaires :

Une riche discussion s'instaure au cours de laquelle M. Peneveyre précise les objectifs de son service quant à la biodiversité ainsi que les limites liées aux contraintes des plantations en ville.

Q. : pourquoi les arbres fruitiers sont plantés seulement dans les parcs ?

R. : il y en a aussi vers les garderies, les écoles, le refuge et les jardins familiaux. Les conditions sont plus difficiles pour en planter dans les avenues.

Avis de la postulante : *Mme Thode remercie pour la richesse des réponses à son postulat. En tant qu'apicultrice, elle insiste pour que le service concerné veille, quand il est possible, à planter des arbres ou buissons avec une floraison, à tour de rôle, sur toute l'année.*

Délibération de la commission

Les commissaires relèvent la qualité du rapport. Celui-ci permet un véritable état des lieux de la situation actuelle dans la Commune et tient le Conseil communal au courant des mesures prises ces derniers temps par la Commune pour tenir compte du réchauffement et de la biodiversité. Cet état des lieux permet également à la Commune de se préparer à la nouvelle loi cantonale qui vient d'être votée par le Grand Conseil à ce sujet.

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis ont été acceptées par la commission.

M. le Président ouvre la discussion :

• **M. Roland Delapierre, UDC**

Je vais revenir sur une question que j'avais déjà soulevée il y a quelques mois : on nous prône qu'il faut planter des arbres, qu'il faut mettre des buissons, de la verdure, plein de choses. Alors que, à la place de jeux de la place du Marché, le long du bâtiment Migros Métropole, le long de la route, on a arraché des arbres, des buissons. Ce sont des plantes envahissantes. Maintenant, on va nous faire croire qu'on va planter deux-trois trucs. Il y a trois arbres à la place d'une vingtaine, à la place de cinquante ou cent... Il faut être un petit peu sérieux. Je pense que les oiseaux et les insectes sont très contents d'aller sur les places goudronnées. Rien qu'entre la Coop et la Migros les oiseaux et insectes sont très contents, les chauves-souris aussi. On peut continuer comme ça....

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite Mme Rossel à lire les conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 24-2022 de la Municipalité du 15 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Angela Thode, intitulé « SOS Biodiversité, disparition des insectes & Co ».

M. le Président met au vote les conclusions :

C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTÉES
--

M. le Président remercie Mme Rossel et sa commission pour le travail effectué et passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis No 25-2022 – Implantation de conteneurs enterrés à la Rue de Crissier

M. le Président invite M. Vito Vita, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita, PLR-PVL**

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie au CTC le mardi 27 septembre 2020 à 19h00

Étaient présent-e-s : Mmes Laurence Plattner, Verena Berseth, Elisabete Cunha, MM. Gerard Duperrex, Marc Chambaz, Richard Neal, N'Goy Bonaventure, Roland Delapierre, Vito Vita.

La Municipalité était représentée par : Mme Patricia Zurcher Maquignaz, M. Alain Peneveyre.

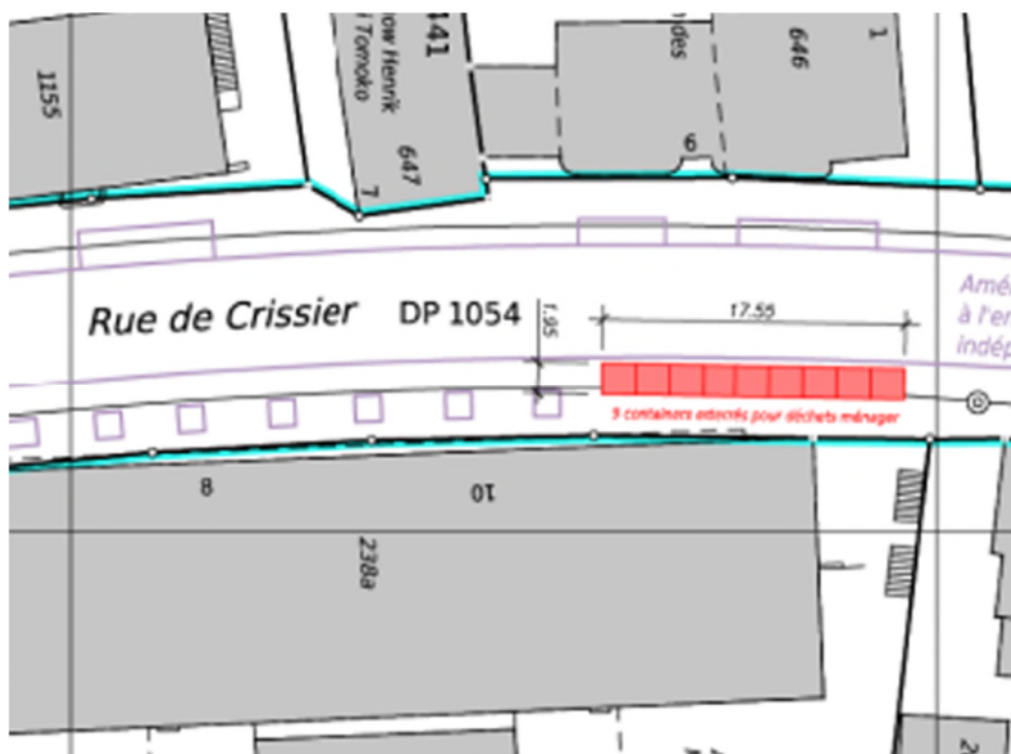
Mme Patricia Zurcher Maquignaz a ouvert la séance en expliquant qu'il s'agit d'un préavis qui a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'implantation de 9 containers enterrés à la route de Crissier.

M. Alain Peneveyre nous a présenté, à l'aide de montages, les emplacements, les bases du projet, la quantité de stockage, la fréquence de vidage, ainsi que d'autres détails relatifs à la logistique.

On retiendra : qu'un conteneur a un volume intérieur de 5 m³, et remplace 6 à 7 conteneurs à roulettes pour un encombrement extérieur de 0.42m³, soit un encombrement 12 fois plus petit que le volume des éléments à évacuer : ordures, cartons, verre.

La logistique pour l'évacuation des déchets est au point, car il y a déjà près de 150 containers fonctionnels sur notre commune, que ce soit sur le domaine privé ou public.

Ce projet se situe :



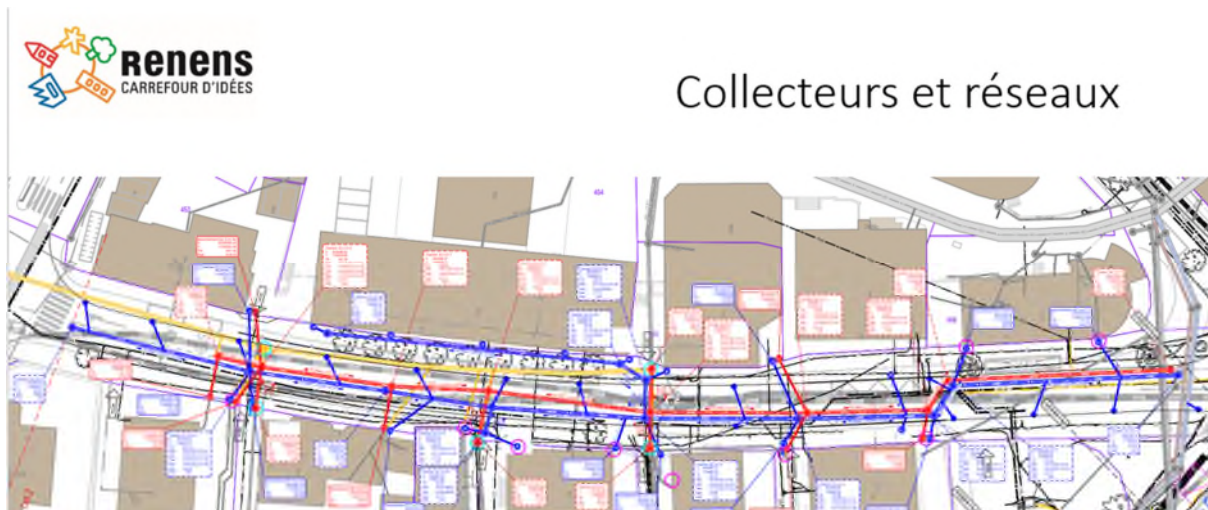
A cet emplacement :



Les arbres seront déplantés, et remis plus bas dans la rue.

Toute une série de contraintes dues aux infrastructures sous-terraines, rendent l'emplacement proposé le plus cohérent pour cet emplacement.

Voir plan des collecteurs ci-dessous :



Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici un résumé :

Question 1

Nous avons déjà à plusieurs reprises installé des containers enterrés. On en trouve à la rue de la Savonnerie, Au chemin d'Eterpy, rue de la Mèbre, Av. de Saugiaz, à la salle de spectacles de Renens, et d'autres.

J'ai recherché les divers préavis dans le site de la commune, et 1 seul est apparu, le 82-2009 pour les containers de la salle de spectacles.

Est-ce que cela veut dire que tous ces containers sont privés, sauf la Salle de spectacles, et celui-ci de la rte de Crissier ?

Réponse :

Non, lorsqu'un quartier se transforme, la Commune veille à ce que des containers enterrés soient prévus dans l'aménagement des divers quartiers. Dans le domaine privé, les maîtres d'œuvre et régies apprécient cette démarche, car ils n'ont pas à prévoir un local dédié, et que la logistique pour l'enlèvement est efficace.

Question 2

N'ayant pas le pouvoir de comparer les offres, et l'évolution des prix, je ne peux comparer qu'avec une installation effectuée il y a plus de 30 ans.

J'ai joué les ratios, et :

1989 pour CHF 85'000.00 on avait 4 containers soit CHF 21'500.00/ container

2022 pour CHF 160'000.00 pour 9 containers soit CHF 17'770.00/ container

Divers et imprévus compris, déplacement d'arbres, et modification partielle du réseau SIE

Comment expliquer cette diminution des coûts ?

Réponse :

A l'époque le système était nouveau et il n'y avait qu'un fournisseur qui proposait ce principe... 30 ans plus tard, nous avons plusieurs fournisseurs qui fabriquent selon le même

principe, l'optimisation des coûts, l'effet de fabrication en série, le développement de chaînes de fabrication, ont permis une baisse des coûts de fabrication, donc un abaissement du coût final.

Question 3

Avez-vous prévu des passages piétons sur la route de Crissier pour accéder aux containers ?

Réponse :

Cette demande devra être faite à la police, car cette application dépend de la Loi sur la Circulation Routière (LCR)

Question 4

Y a-t-il des problèmes d'odeurs ou de salubrité avec ces grands stockages, et par fortes chaleurs ?

Réponse :

Il peut y avoir de légères nuisances ponctuelles lors de l'évacuation des ordures ménagères. Il n'a pas de nuisances significatives à un autre moment.

Question 5

Le nombre de containers prévus est-il suffisant ?

Réponse :

Le dimensionnement des points d'évacuation des divers déchets, est dimensionné par rapport à la population à proximité des containers, et pour qui ils sont prévus.

Question 6 :

Est-ce que votre budget est basé sur des offres de plusieurs fournisseurs.

Réponse :

Absolument, et c'est le moins disant qui a été retenu.

Question 7 :

Avez-vous d'autres projets d'implantation pour ce type de containers ?

Réponse :

A ce jour nous pensons à la rue de la Source, mais ce serait en 2024. Sinon, l'emplacement des containers enterrés dépend beaucoup des projets futurs, qu'ils soient publics ou privés. Nous demandons, que l'évacuation des déchets soit en phase avec la politique communale.

Question 8 :

Comment sont éliminés les résidus liquides au fond des containers, comme l'eau de pluie ?

Réponse :

Le fond des containers n'est pas étanche, et ne retient pas les éventuels liquides qui pourraient s'y trouver, ces containers sont posés sur une fouille remplie de caillasse, qui permet le drainage naturel.

Les représentants des autorités prennent congé pour les débats de la commission.

Un des commissaires émet le vœu suivant :

- *Nous demandons à la municipalité, au stade des connaissances actuelles, une projection des divers futurs sites pouvant accueillir des containers enterrés.*

Au vote, les commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis à l'unanimité.

- **M. le Président**

Merci, il y a un vœu qui a été déposé, la Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous acceptons le vœu.

M. Le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite M. Vito à lire les conclusions :

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 25-2022 de la Municipalité du 15 août 2022,

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.- TTC pour l'implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3630.3065.5060 – Rue de Crissier – Conteneurs enterrés.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 3'200.- TTC, au compte N° 3631.3156.01 – Entretien des conteneurs enterrés.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

M. le Président met les conclusions du rapport au vote :

**C'EST À UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT
ACCEPTÉES**

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie M. Vito et sa commission pour le travail effectué et passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis No 26-2022 – Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire

M. le Président invite Mme Carole Castillo, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

• **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Nous nous sommes réunis le lundi 26 septembre 2022 à 19 heures à la Salle des Conférences.

Pour la Municipalité était présent :

- M. Jean-François Clément, Syndic

Pour l'Administration générale étaient présents :

- M. Michel Veyre, secrétaire municipal
- Madame Angela Cupaiolo, secrétaire administration générale
- M. Christian Schülé, archiviste

Pour le service informatique étaient présents :

- M. Jaco Vrugink, informaticien
- M. Romain Roy, informaticien

Pour le conseil communal étaient présents :

- Mesdames Anne Cherbuin et Bastienne Joerchel-Anhorn
- Messieurs Vincent Keller, Pascal Waeber, Florian Gruber, François Delaquis, Stéphane Montabert

Et moi-même, Carole Castillo, en tant que présidente-rapporteuse

Absent non excusé : M. Sanches Cooper

M. Romain Roy, informaticien, nous présente le projet en pièces-jointes.

En 2015, un virage numérique s'est amorcé

En 3 axes : Docs RH

Fiches habitants

Factures créanciers

En 2018 : utilisation de M-Files pour le courrier reçu

En 2019 : traitement du courrier entrant et sortant. M-Files a été validé à cette date

En 2021 : Le plan de classement a été défini et validé. Les métadonnées choisies avec l'aide des archivistes cantonaux. Avec son système de classement permettant une transversalité (au lieu du fonctionnement en silo qui nécessitait de nombreuses copies aux destinataires en dehors du service concerné.

Pour le système de recherche en comparaison avec l'explorateur Windows, le M-Files est 10 à 15 X plus rapide, et ses possibilités de recherches sont beaucoup plus sophistiquées. M-Files a évolué avec l'ajout de nouveaux modules en Tebifiles, il évolue constamment.

Questions et réponses :

Au sujet de la transversalité, les documents seront ils accessibles à tous ?

Non, il y aura des droits pour l'instant. Le service est cloisonné et ce programme offrira une accessibilité pour le plus grand nombre de collaborateurs.

Quels sont les points faibles et les risques ?

Chaque solution a ses points faibles, mais le changement du programme Windows, très connu, en comparaison avec le programme Tebifiles, qui l'est moins, est que les personnes peinent à l'utiliser et c'est pour cela qu'il est prévu un accompagnement pour que les collaborateurs suivent le programme. Les personnes traitent déjà le courrier avec ce nouveau programme, le travail de sensibilisation est fait.

Avez-vous prévu les ressources suffisantes ?

Oui, par ce contrat pour un nouveau collaborateur qui accompagnera le personnel à se familiariser avec ce programme.

On demande du personnel et pas de licence et ce préavis ne nous permet pas de voir le « nouveau monde ».

Ce préavis est un document interne pour l'administration. Dans le futur, un autre préavis infrastructure répondra à votre question puis un autre de cyberadministration. En outre, la licence de base Tebifiles, actuellement en vigueur, est prévue pour 300 utilisateurs ; en ce moment nous n'en comptons que 20. En outre dans le préavis en page 15, il est prévu un montant pour les licences.

Comment avez-vous procédé à l'appel d'offres pour ce programme ?

C'est tout d'abord un système mondialement connu, il est actuellement Top 3, il assure une pérennité et a été choisi par les communes de Gland, Morges et Bulle. Evidemment chaque GED apporte son lot de faiblesses, mais on peut traiter plusieurs types d'objets au-delà de simples documents.

Il est important de vous donner quelques explications sur les différentes appellations :

Tebifiles : Tedicom, développement M-Files, modules supplémentaires

M-Files : produit standard développé

M-Files + Tedicom = Tebifiles

Les collaborateurs possèdent-ils le matériel adéquat ?

Pour l'instant, nous sommes une infrastructure basique qui permet de naviguer, la place de travail doit être revue.

Comment va-t-on procéder pour la signature électronique ?

Le programme Tebifiles, au travers de Tedicom a la possibilité d'intégrer la signature qualifiée, le système de signature euro daté, la signature notaire. Mais à l'heure actuelle, nous ne les possédons pas, c'est en cours. Ce processus est défini par la Confédération.

La maintenance est-elle prévue dans le préavis ?

En page 14 du préavis, avec une réponse en 4h maximum. Tebifiles, l'éditeur, met à jour ses versions. Nous les déployons et vérifions la non-régression.

Le télétravail sera-t-il possible ?

C'est prévu. Non seulement pour le home office mais aussi pour les collaborateurs qui seraient en déplacement. L'authentification devra être faite sur des téléphones protégés. Nous avons déjà utilisé le programme lors de la pandémie.

Y aura-t-il un accès à ces systèmes sur un téléphone portable ?

Non Tebifiles ne sera pas accessible à l'extérieur, il est très difficile de maintenir une sécurité pour nos données sur un téléphone portable.

Pour la phase de configuration : le système a-t-il été spécialement configuré pour nos besoins ? cette phase de configuration fait-elle partie du plan d'investissement ? Cette phase prend du temps, en avez-vous tenu compte ? elle ne figure pas sur le calendrier du point 8.

Oui elle fait bien partie du plan d'investissement.

Les utilisateurs en sont-ils satisfaits ?

L'acceptance est bonne mais la façon de travailler change, la gestion du changement est délicate et l'accompagnement doit être soigné, d'où l'importance de l'engagement d'un spécialiste en gestion documentaire.

La phase de nettoyage des lecteurs réseaux est déjà commencée : fait-elle partie du projet ou est-ce un budget à part ?

Chaque service est responsable du nettoyage des documents qu'il souhaite faire figurer dans le système et de l'attribution des métadonnées. Ce travail a d'ailleurs déjà commencé.

La phase migration des données consiste sauf erreur de l'identification de ce qui est à migrer, de la préparation et du nettoyage des documents et autres données à migrer. Les métadonnées sont-elles définies ? qui remplit ces tableaux ? cette phase prend beaucoup de temps comme indiqué sur le calendrier, à l'heure actuelle, le calendrier est-il tenu ? une fois la migration terminée, il faut effectuer des contrôles ce qui prend également beaucoup de temps.

Actuellement le calendrier est tenu dans son ensemble. Comme chaque service effectue ses migrations, tous ne le font pas au même rythme et n'ont pas le même nombre de données à faire migrer. Certaines données moins importantes, ainsi que les archives seront migrées en temps utile. Des routines de migration seront installées.

Pour la gestion des accès, des groupes d'utilisateurs sont-ils déjà défini ? Qui sont les utilisateurs externes ?

Les groupes d'utilisateurs sont définis. Les utilisateurs externes peuvent être des entreprises, des autres communes, le canton qui a besoin d'accéder à certains documents.

Pour la maintenance : quel est le temps de réponse et le nombre d'heures prévues. En cas de bug majeur un DRP Disaster Recovery Plan est-il prévu ? Sous combien de temps les données seront-elles restaurées ?

A quel rythme y aura-t-il de nouvelles versions, faudra-t-il les payer ou est-ce prévu dans le budget maintenance ?

Le maintien de l'activité est-il garanti en cas d'implémentation d'une nouvelle version ? le connecteur HUB fonctionnera-t-il ? Tebicom fournit-il un support pour que les systèmes puissent continuer à dialoguer ?

Comme expliqué, le temps de réponse est de 4 heures, il est prévu 2 jours pour la restauration complète des données, de faire des mises à jour 2 fois par année qui intégreront toutes les mises à jour mineures qui ont lieu à des fréquences plus élevées. Le prix des mises à jour est compris dans le budget de maintenance. Les licences prévues pour 300 utilisateurs, incluant les utilisateurs internes et externes, apparaissent dans le budget de fonctionnement.

Sont-ce des serveurs physiques sur la commune ? Comment les backups sont-ils gérés ? ou un cloud ? qui est le propriétaire des données ? la protection des données est-elle garantie ?

Les serveurs sont situés dans la commune à plusieurs emplacements. La commune en est propriétaire. Il y a 3 backups.

Sur le schéma calendrier, le temps de formation me paraît très court. Pourriez-vous en dire plus ? combien d'heures par utilisateurs ? un entraînement sur des versions d'exercice est-il prévu ? l'adoption du système par les utilisateurs prend du temps : quel sera l'accompagnement ? le spécialiste en gestion documentaire sera-t-il souple et disponible dans les premières semaines ?

La formation sera assurée d'une part en externe et, d'autre part, en interne par le spécialiste en gestion documentaire et par l'archiviste qui verra son temps de travail augmenté de 20%. Un accompagnement sera assuré par la société Proarchives SA.

Le temps de travail figurant sur le calendrier tient compte du fait que M-Files est déjà pratiqué au sein de l'administration communale. Il s'agira surtout d'une formation à la recherche booléenne.

Avant que les membres de l'administration générale ne quittent les lieux afin que nous puissions débattre, ils tiennent à souligner que ce programme va permettre une réelle diminution du papier, même si quelques documents seront encore toujours nécessaires comme par exemple les documents présentés à Madame la Préfète lors de sa visite chaque année, documents sur lesquelles il est obligatoire qu'elle appose son sceau.

C'est un bon outil, bien maîtrisé et simple d'accès.

Un amendement est toutefois proposé par l'un des membres de la commission, mais au vu du délai très court dont la commission disposait pour relire le rapport et proposer des corrections, l'amendement refusé par la commission par 7 voix contre une a été mal formulé par moi-même et je prie le Conseiller ou la Conseillère qui a proposé cet amendement d'accepter mes plus plates excuses.

- Soustraire le montant de CHF 15'000 francs sur la formation du personnel et les ajouter au budget prestation

Cet amendement est refusé par 7 voix contre et 1 voix pour

Le préavis susmentionné est accepté par 7 voix pour et 1 voix contre

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

L'amendement déposé lors de la séance de commission n'a pas été correctement retranscrit. Ce sont des choses qui arrivent. La version correcte est la suivante :

« Augmenter de CHF 15'000.00, en passant de CHF 115'200.00 à CHF 130'200.00 le budget alloué à l'implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale.

Deuxièmement, réduire de CHF 67'200.00 les charges de fonctionnement supplémentaires au budget, réduisant donc celles-ci de CHF 149'900.00 à CHF 82'700.00. »

Cet amendement vise à supprimer le budget du nouveau poste d'archiviste à 60% et à le remplacer par une formation supplémentaire sur la solution « Tebifiles » probablement en 2024. Notez que je n'enlève pas à la Municipalité la possibilité de créer un poste d'archiviste, je pense juste qu'elle doit le créer en réattribuant des ressources ailleurs, sans impact sur le budget courant, par exemple grâce au gain de productivité réalisé année après année.

- **M. le Président**

C'est un amendement que vous déposez, on est bien d'accord ?

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Oui.

- **M. le Président**

Je vais soumettre au vote cet amendement, je vous le rappelle :

Augmenter de CHF 15'000.00, en passant de CHF 115'200.00 à CHF 130'200.00 le budget alloué à l'implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale.

Réduire de CHF 67'200.00 les charges de fonctionnement supplémentaires au budget, réduisant donc celles-ci de CHF 149'900.00 à CHF 82'700.00. »

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je souhaite intervenir avant que vous ne votiez. Le projet présente une cohérence et on a autant besoin des ressources matérielles que de l'appui de cette personne pour nous accompagner à mettre en place la GED. J'aimerais que nous maintenions, tant que faire se peut, le document tel qu'il a été présenté et tel qu'il a été porté par la commission qui l'a validé.

M. le Président met l'amendement au vote

L'amendement est refusé à une large majorité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite Mme Castillo à lire les conclusions :

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 26-2022 de la Municipalité du 29 août 2022

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à implémenter une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et à procéder à l'engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **CHF 115'200.- TTC** pour l'implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 100.3066.5060 - Implémentation de la gestion électronique des documents (GED)

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 telles que décrites au chapitre 10.5 des incidences financières pour un montant total de CHF 149'900.- TTC réparti dans les sections N°s 1100 - Informatique, 1012 - Archives et 6300 - Ressources humaines

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 10.5 des incidences financières

M. le Président met les conclusions au vote :

C'EST À UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Castillo et sa commission et passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 27-2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur de la commission des Finances, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

Préambule :

La Commission des finances s'est réunie le lundi 12 septembre 2022 en salle de conférence de la Salle de spectacle.

Étaient présents : MM. Delaquis François, Golay Pascal, Hertig Philippe, Keller Vincent, Mme Zufferey- Merminod Méline, M. Richard Sylvain (président-rapporteur)

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, accompagné de M. Michaël Perrin, Chef de service finances.

Présentation de la Municipalité :

Le Syndic précise que le préavis est porté par l'ensemble de la Municipalité.

Selon préavis, il rappelle ce qui a motivé celle-ci à maintenir le taux actuel et à limiter à un an la validité du taux d'imposition.

Cette importante décision qui touche toute la population n'a pas été facile à prendre et a suscité un vif débat en Municipalité.

Les incertitudes sont nombreuses actuellement, il y a entre autres :

- Le contexte international qui impacte le marché des énergies
- le relèvement des taux interbancaires (emprunts)
- la réforme de la péréquation financière intercommunale qui reste une épée de Damoclès
- l'éventuelle réduction des points d'impôts cantonaux (motion Jobin)

Toutefois - et après vérification auprès de la Préfecture - il est impossible de repousser le dépôt de l'arrêté d'imposition au-delà du 31 octobre 2022 en attendant des éléments permettant une décision mieux étayée.

Discussion générale

Impossible de parler finance sans évoquer le grand thème du moment : l'énergie.

Un commissaire signale qu'en page 10 du préavis la formulation concernant l'augmentation des dividendes du SIE peut-être mal interprétée.

Le boursier précise qu'il s'agit d'éléments plus techniques que politiques et que l'augmentation des dividendes était dûe, ces dernières années, au développement rapide du district. Avec l'explosion du prix de l'électricité, ces dividendes appartiennent au passé et l'ElCom surveille étroitement les distributeurs.

Un commissaire souhaite que le point suivant soit communiqué :

Lors de la discussion, le boursier signale que -1 cts par KWh = une perte de 1 Mio Frs pour SIE, globalement ceci a un impact.

En regard du point 3.2.2 du préavis et les différents tableaux présentés, il faut retenir que :

- L'impôt sur le revenu et la fortune (PP) pour des raisons structurelles et conjoncturelles accuse une baisse estimée à 700 Kfrs en comparant 2019 à 2022.
- l'impôt sur le bénéfice et le capital (PM) , après une chute importante entre 2018 et 2019 dûe à RIE III , devrait se situer à un niveau comparable à 2019.

Un commissaire regrette que le préavis ne contienne pas de projection sur les futures augmentations d'impôts à prévoir pour atteindre l'équilibre.

Les points 3.2.3 (investissement 2021-2025) et 3.2.4 (Développement des prestations communales) du préavis ne suscitent pas de question particulière de la part des commissaires.

Globalement la CoFin entend qu'il semble "urgent d'attendre" et salue le fait que le taux n'ait été fixé que pour une année.

La commission dans son ensemble est sceptique.

Elle comprend toutefois qu'au vu des nombreuses mauvaises nouvelles qui assomment actuellement la population en particulier la classe moyenne, la temporalité n'est pas la bonne pour proposer aujourd'hui une modification de l'arrêté d'imposition.

Il apparaît clairement que toutes les ambitions communales ne sont pas finançables actuellement. Tenir la ligne du plan d'investissement dans son ensemble paraît fortement compromise.

Les 2 derniers paragraphes du point 4 du préavis (page 10) sont d'ailleurs très clairs à ce sujet.

Un commissaire émet le souhait que la Municipalité ne "savonne pas la planche" à la CoFin et qu'elle présente des données financières "en dur" lors de chaque préavis.

Fidèle à son rôle, la CoFin ne peut que rendre attentif le Conseil communal qu'il faudra, lors de chaque votation ayant des incidences financières, procéder à une pesée des intérêts.

Les autres impôts fixés dans l'arrêté d'imposition, ainsi que les taxes, n'ont fait l'objet d'aucune discussion.

DÉTERMINATION DE LA COMMISSION

Les commissaires ont eu la possibilité de discuter du préavis avec leur groupe respectif, pour certains les débats ont été animés.

Précisant que les ambitions communales ne semblent pas finançables actuellement, c'est à l'unanimité des commissaires présents que la CoFin accepte l'arrêté d'imposition 2023.

M. le Président remercie M. Richard et ouvre la discussion :

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

J'imagine que tout le monde est bien conscient qu'augmenter le taux d'imposition l'année prochaine est tout simplement unimaginable, au vu de la situation académique difficile à venir pour nous, citoyens. Mais, pour nous, cette situation du taux fixe doit perdurer sur le long terme. Je me permets de relever une petite phrase tirée de l'excellente réponse de la Municipalité concernant l'interpellation du Conseiller Vincent Keller sur le taux d'imposition unique cantonal. Je cite partiellement le 2^{ème} paragraphe de la page 9 : « *Ainsi, toute nouvelle prestation ne peut se faire qu'en augmentant le coefficient d'impôt déjà élevé* ». Cette simple phrase nous informe que les impôts à Renens atteignent un plafond qu'il est risqué de dépasser et que, par conséquent, afin de garantir ce taux, et que toute nouvelle prestation et, ou engagement, doit être compensé par une baisse équivalente d'un autre poste au budget afin que celui-ci reste stable. La Cofin l'a d'ailleurs bien fait remarquer lors de son rapport au point 6 ce soir. Cela étant, nous en reparlerons certainement plus en détail lors du rapport du budget en décembre.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Pour commencer je dois vous dire qu'au sein de la Fourmi rouge les discussions sur l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité ont été bien animées, car plusieurs camarades ne sont pas d'accord avec le statut quo proposé par la Municipalité, sur le principal argument que, je cite : « *la temporalité n'est pas la bonne pour proposer aujourd'hui une modification de l'arrêté d'imposition* ».

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le 11 octobre 2019, ce Conseil votait un taux d'imposition fixe de 78.5%. Cette même année, le Canton décide de reprendre à sa charge les coûts de l'AVASAD pour le financer, 1.5 points d'impôts sont repris par le Canton. Normalement, si le taux cantonal augmente de 1.5 points, le taux communal diminue, lui, automatiquement de la même quantité. Mais à l'époque, le Grand Conseil avait décidé de laisser libre choix aux Conseils communaux de compenser cette bascule ou pas. Nous on en avait décidé autrement. De plus, en 2021, le Canton a offert un point d'impôt, et il nous a été dit que le contribuable verrait une réelle baisse d'impôts ; je ne sais pas si vous avez vu cette réelle baisse d'impôts, en tout cas, dans ma déclaration d'impôts 2021, je n'ai pas constaté de baisse. A cette époque la fourmi rouge avait proposé de garder ce point d'impôt et c'était la bonne temporalité. Mais la majorité de cette assemblée avait décidé autre chose et nous avons perdu l'opportunité de donner aux caisses communales quelques centaines de milliers de francs. Donc parler de temporalité, c'est quoi ? attendre que les caisses communales se vident ? ou ne pas avoir le courage de prendre les bonnes décisions pour préserver les finances communales ?

Pour la Fourmi rouge notre préoccupation a toujours été et le sera, de préserver les finances communales et ceci afin d'éviter le risque de devoir réduire les prestations à la population, les prestations sociales, mais aussi toutes les prestations qui permettent le vivre ensemble, le bien vivre ensemble. Les impôts sont le meilleur moyen de redistribuer les richesses, et à chaque décision relative au taux d'imposition communal, il importe de mettre dans la balance la nécessité d'un partage des ressources.

Si la commune est privée de moyens, la population est privée de bien-être, parce que des prestations réduites sont synonymes d'inégalités, de tensions, de difficultés familiales et parfois de violence. La Ville de Renens doit continuer à offrir des prestations qui font qu'il fait bon

vivre à Renens et que la ville est vivante, ouverte, capable d'offrir des services adaptés à des réalités différentes.

Dans la configuration politique actuelle, mais aussi dans la situation socio-politique que nous traversons, l'incertitude est grande, c'est vrai, mais nous avons le devoir de poursuivre notre mission de cohésion sociale par le biais de notre système de redistribution des ressources.

Suite à ce qui précède la majorité du groupe Fourmi rouge accepte cet arrêté d'imposition, aujourd'hui, mais soutiendra à l'avenir toute décision dont la finalité est le maintien des prestations à la population.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

S'il n'y a plus de discussion, avant que nous ne passions au vote, nous avons mis l'essentiel de ce que nous pensons dans cet arrêté d'imposition. On l'a dit aussi, c'est un contexte des plus particuliers, puisqu'on ne sait pas vers quoi le Canton se dirige, le Canton a une nouvelle majorité, il a évoqué de possibles baisses du taux d'imposition cantonal. Beaucoup de choses se passent. Nous pensons aussi que l'impôt est un formidable moyen de redistribution des richesses et qu'il permet, comme vous l'avez dit, d'améliorer le vivre ensemble. Nous venons vers vous avec une vision qui n'est pas si simple à établir. Vous l'avez vu aussi, on sort d'une période difficile de Covid. Pendant cette période-là on a été capables, avec les ressources de la Commune, de soutenir l'économie. On n'oppose pas l'économie aux impôts et à la fiscalité, on veut le faire ensemble. On a beaucoup de projets, on est maintenant au cœur de chantiers d'importance, sauf que ce n'est pas un manque de courage, mais un manque de visibilité pour savoir quelles propositions réelles, susceptibles de maintenir les projets que nous avons mis en œuvre, qui sont nombreux, susceptibles de porter le plan climat qui va venir. Les jeunes nous attendent, notamment mais pas que, sur un projet ambitieux. On aura, l'année prochaine, une meilleure vision pour dire quel serait le taux que le Municipalité pourrait proposer à ce Conseil communal pour assumer sa vision et les enjeux du moment. Il est vrai que dans ce contexte-là, on a longuement débattu en Municipalité, ça a mis du temps pour arriver à un accord partagé, et on pense que de différer une modification de l'arrêté d'imposition est, aujourd'hui, la meilleure des solutions. On continue à penser que ce que nous faisons actuellement, même si cela met momentanément les finances communales en difficulté, est essentiel. On ne peut pas se passer de mobilité différente, on ne peut pas se passer de lieux de formation de qualité pour nos enfants, on ne peut pas se passer de ce qui se fait actuellement, qui sont des chantiers essentiels. On investit pour l'essentiel en ayant toujours ce regard de parcimonie. Je vous invite à valider cet arrêté d'imposition tel que présenté, en entendant toutes les propositions qui ont été faites. Nous reviendrons vers vous l'année prochaine avec une proposition qui, vraisemblablement, sera différente, pour une durée aussi différente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite M. Richard à lire les conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 27-2022 de la Municipalité du 29 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux communal actuel au taux de 77.0%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour 2023.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président met au vote les conclusions :

C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTÉES

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Richard et la commission des Finances pour le travail effectué et passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Dépôt de préavis discussion préalable

Préavis N° 28-2022 – Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP, et pérennisation du dispositif. Réponse au postulat Maria Sisto intitulé « Seul c'est bien, à deux c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens »

M. le Président précise que la Présidence sera assurée par Mme Roxane Gubler du groupe des Vert.e.s.

Les Vert.e.s : Mme Cristina Baquero

Fourmi rouge : Mmes Verena Berseth, Elisabete Cunha

PLR-PVL : Mme Elodie Golaz Grilli, M. Gérard Duperrex

PSR : Mme Chiara Storari, M. Robert Mulopo

UDC : M. Roland Delapierre

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président en profite pour rappeler que la date de remise du rapport est fixée au lundi 7 novembre 2022 à midi et passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Motions, postulats et interpellations

• M. Le Président

Nous avons reçu le développement du postulat déposé conjointement par MM. Golay, Roscigno et Kocher intitulé « Pour plus de visibilité et de dynamisme pour les auditeurs de nos séances, investissant dans un système de vote électronique et de système de micro ». Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors de sa séance du 4 octobre 2022 et qu'il a été déclaré recevable.

Je passe la parole à M. Kocher pour le développement du postulat :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Titre : *Pour plus de visibilité et de dynamisme pour les auditeurs de nos séances, investissant dans un système de vote électronique et de système de micro.*

Développement : *Ces dernières décennies, la majorité des Communes ont repensé leur organisation et leurs processus pour mieux s'inscrire dans l'ère de la digitalisation. A Renens, le Conseil s'est doté d'une nouvelle machine de dépouillement, la Municipalité a mis en place des adresses mails pour les conseillers et conseillères et nous voterons prochainement sur un nouveau système d'archivage digitale. De plus, lors de l'ancienne législature le Bureau a mis à l'essai deux systèmes de votes différents (27 mai 2021 et 10 mars 2022) qui ont donné de bons résultats.*

Les décisions du pouvoir législatif de la Commune, qui sont un maillon fort et important de la vie démocratique, s'effectue à mains levées ou à l'aide bulletin pour les votes secrets. Ces modes de vote peuvent manquer de précision et de lisibilité, plus précisément lorsque que l'on essaye de savoir quel parti vote quoi. On peut citer quelques exemples :

- *Variation des suffrages lors d'un recomptage,*
- *Temps non négligeable consacré aux scrutins*
- *Visibilité et lisibilité des votes*

C'est pour ces raison que nous pensons qu'il est nécessaire de passer à une solution de vote électronique adaptée, avec si possible l'ajout de micro, transparente et auditable.

Au vu de ce qui précède, nous invitons la Municipalité à étudier dans l'investissement ou la location d'un système de vote électronique avec système de micro pour les séances du Conseil Communal. Ce type de système permettrait d'élargir les prestations proposées pour les locations de la salle de spectacles.

M. le Président ouvre la discussion :

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Le montant du caddie de la ménagère a terriblement augmenté et, devant les rayons, elle en vient à se demander « en ai-je vraiment besoin ? ce produit est un luxe ». C'est exactement la même question pour ce postulat. Et je rajouterai : c'est un luxe, surtout qu'il s'agit de satisfaire des égos de personnes. Nous avons reçu, lorsque j'étais Présidente, un devis pour le système que nous avons testé une fois. Le Bureau du Conseil, unanime, a estimé que c'était une dépense que rien ne justifiait pour l'instant, il y a de cela trois mois. La situation économique aurait-elle changé en si peu de temps ? Ce devis était d'environ CHF 2'500.00 par séance, soit, en gros CHF 22'500.00 par année tout ça, finalement, pour flatter notre égo. Les ordinateurs, les portables, l'électronique ont très certainement changé la face du monde, mais pas toujours pour le mieux. Courir après les nouveautés technologiques n'a rien à voir avec l'amélioration de la démocratie parlementaire, surtout dans un petit parlement comme le nôtre. C'est peut-être tout simplement la configuration de notre salle qui ne rend pas aisé le recomptage. Les enseignes des magasins s'éteignent la nuit, nous ne pourrions peut-être pas admirer les décors illuminés de Noël et on nous demande, ici, d'envisager l'achat d'un matériel qui est contraire aux dispositions que nous devons prendre afin d'économiser l'électricité. Si, toutefois, ce postulat devait être renvoyé en Municipalité pour étude et rapport, en tenant compte des coupures d'électricité qui nous sont annoncées, je prierai donc notre aimable Municipalité d'inclure dans son préavis le prêt de son installation qui nous avait été présentée sur la place du Marché en mai-juin où il s'agissait de déguster un smoothie après avoir pédalé

pour extraire le jus. Nous comptons sur quelques bons sportifs au sein de ce Conseil, qui seront ravis de pédaler pendant que nous voterons électroniquement. En conclusion, et si vous ne l'aviez pas compris, la Fourmi rouge ne soutiendra pas ce postulat et vous demande d'en faire de même !

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Pour plus de visibilité et de dynamisme pour les auditeurs de nos séances, investissant dans un système de vote électronique et de système de micro. Bon... Admettons qu'en lieu et place d'auditeurs il fallait lire téléspectateurs, parce que la visibilité pour les auditeurs, ils s'en tapent. Admettons qu'au lieu « d'investissant », il fallait lire « investissons ». Admettons enfin que le système de micros peut-être que cela existe, je n'en sais rien. De ce petit nuage de mots, je tire une interprétation que je vous livre : Dotons-nous d'un système de vote électronique et de micros, afin d'offrir aux téléspectateurs de nos séances un spectacle plus vivant. Cela me paraît plus clair, mais c'est néanmoins beaucoup plus faible que la version originale. Parce que ma version ne recourt pas au procédé rhétorique qui a été utilisé dans la version originale. Un procédé rhétorique un petit peu manipulateur, mais bon... légitime quand même. Quel est ce procédé ? Il est celui d'introduire un sujet en proposant d'abord des choses qui sont absolument incontestables, irrécusables, auxquelles on ne peut s'opposer. Qui peut s'opposer à plus de visibilité ? Qui va dire « je préfère plutôt l'obscurité » ? personne ! Qui peut s'opposer à plus de dynamisme ? Personne, on veut tous plus de dynamisme. Alors, vous lisez d'abord ces deux mots et vous êtes conquis. Vous dites « oui, ah oui, super, génial ! » et probablement que vous n'allez même pas lire plus loin. Ces deux mots, ce procédé rhétorique, cela existe la rhétorique, vous savez, c'est largement utilisé par les publicitaires, les propagandistes, les politiques. Ce procédé a pour but d'anesthésier votre esprit critique. Si vous lisez la suite du développement, vous y verrez que cette relation entre l'achat d'un système de vote électronique et la satisfaction des auditeurs ou des téléspectateurs, on n'en fait plus mention. Le système de micros, qui a pourtant des incidences sur le fonctionnement de notre assemblée, on n'y fait pas allusion. On ne garde que le scrutin. Pour dire que le scrutin au vote à main levée n'est pas toujours précis. Il y a des fois où on a dû faire un recomptage, oui, c'est vrai. C'est vrai que depuis 6 ans que je suis ici, on a dû parfois recompter, parce qu'une question avait été mal posée ou mal comprise et que le recomptage a abouti, effectivement, à un résultat légèrement, ou parfois même très différent du vote initial. Mais ceci, Mesdames et Messieurs, c'était au bénéfice de la démocratie, ce n'était pas à son détriment. Peut-être même que la chose ne sera pas si simple avec un système de vote électronique. Deuxième argument : « le scrutin à main levée prend un temps non négligeable ». A nouveau, on tombe sur le même procédé rhétorique. Bien sûr que cela prend un temps non négligeable ; rien, ici, dans ce que nous faisons prend un temps non négligeable. Et le vote électronique prendra aussi un temps non négligeable. Peut-être un peu plus court, c'est vraisemblable. Mais vraiment, de différence telle qu'on en parle, au moment où on a vu ces derniers temps que nos séances sont passées de deux à quatre heures presque, est-ce que c'est là-dessus qu'il faut peser ? Troisièmement, on parle de visibilité et lisibilité. Mais on est très visible quand on lève la main, à l'écran et entre nous. On se voit voter entre nous, cela a son importance, ce n'est pas négligeable. Quand on pressera sur un bouton, on ne le verra plus, ça. Alors, pour finir, j'aimerais vous poser trois questions.

Pensez-vous que le fait de fonctionner avec un dispositif de vote électronique aura pour effet de rendre le spectacle de nos séances plus captivant ? Vraiment, vous pensez ça ?

Pensez-vous que le fait d'avoir conservé le scrutin à main levée a joué un rôle quelconque dans le fait que la durée de nos séances a bondi de deux heures à trois heures et demies. Pensez-vous cela ?

Troisièmement, et j'en finirai avec ça : vous me voyez, je suis face à vous. Tout le monde me voit. Est-ce que si j'étais assis à ma place, tout au fond à gauche, derrière l'écran de mon ordinateur relevé, est-ce que je serai plus ou moins visible que maintenant ?

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Ce débat qui a lieu ce soir tourne autour d'une discussion pour doter ce Conseil communal d'un système de vote électronique, vous m'excuserez, mais il est vrai que dans le genre « nombriliste », c'est difficile de faire mieux. Les intervenants successifs qui se sont déjà présentés devant ce pupitre ont déjà gâché pour au moins deux ou trois ans tout le gain de temps que l'on pourrait espérer gagner d'un tel système.

J'avoue que j'ai apprécié de m'en servir quand il était là et dans les dix années précédentes où il n'était pas là, j'ai appris à m'en passer, ça allait très bien. Je remercie Madame Castillo d'avoir merveilleusement résumé tout ce que je pense de ce système : c'est un luxe, un luxe inabordable pour notre Commune. Et je regrette que ce Conseil communal n'assume jamais de contrôler les dépenses de la Municipalité. Mais, à défaut, peut-être, arrivera-t-il ce soir à contrôler les dépenses du Conseil communal lui-même. On peut toujours espérer.

La parole n'étant plus demandée M. le Président soumet le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport au vote :

Pour : 24

Avis contraires : 30

Abstentions : 5

LE POSTULAT N'EST PAS TRANSMIS A LA MUNICIPALITE

Interpellations

M. le Président passe la parole à M. Montabert pour nous faire lecture de son interpellation.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Cette interpellation visait à avoir des nouvelles sur ce qui s'est passé au Codir de la Pol, mais, comme je m'en doutais, ce sujet n'a pas réussi à tenir jusqu'à ce point de l'ordre du jour. Donc cette interpellation n'a plus lieu d'être.

M. le Président passe la parole à Mme Angela Thode pour la lecture de son interpellation.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s Interpellation**

Tout d'abord je tiens à remercier le service vert pour le magnifique rapport concernant SOS biodiversité.

Interpellation : « Au secours du 117 et de notre police de proximité ».

Plusieurs articles, depuis plusieurs mois, nous indiquent des problèmes de fonctionnement de la police de l'Ouest de lausannois et de la centrale du 117 m'interpellent

Le dernier en date :

L'article du Temps du 8 octobre titré :

« Nous allons droit dans le mur » : le personnel du 117 vaudois craque.

Un peu d'histoire pour expliquer le développement et vous poser quelques questions.

Courant 2019, le projet REGIO est un projet-pilote d'organisation policière dans l'Ouest lausannois et qui ne devait durer que 24 mois à l'essai. En quelques mots, il s'agit d'une collaboration entre la PolOuest et la Police cantonale proposant notamment des patrouilles mixtes. Ces 2 années se sont prolongées.

La nouvelle organisation des interventions demande que tous les appels doivent passer désormais par la CVP au 117, centrale unique téléphonique pour tout le canton de Vaud. Les interventions sont ensuite confiées à la Police communale. Les policiers de PolOuest se retrouvent ainsi dessaisis de leur mission de centraliste et de police de proximité et réduits à effectuer surtout du travail de « circulation ».

Situation sur Renens :

- Le no en place était au début celui de la centrale de PolOuest, avant que tout passe par la CVP (donc au 117). Suite à de nombreuses plaintes ne comprenant pas pourquoi une grosse somme d'argent a été dépensée pour une centrale de la PolOuest, l'ancien numéro de la PolOuest a été remis en fonction.
- Toutefois, les appels arrivant à la PolOuest n'y font que transiter : ils sont notés, et, sitôt le téléphone raccroché, la PolOuest doit appeler la centrale et redonner toutes les informations afin que la CVP ouvre « un événement » puis engage une patrouille. Il en résulte une énorme perte de temps avec parfois des pertes d'informations sont possibles.
- Ces étapes intermédiaires qui rallongent le processus d'annonce et d'intervention, ajoutées à la surcharge de la CVP qui peut tarder à répondre ou ne pas répondre du tout, sont problématiques en cas d'urgence. Au vu de ce qui précède, c'est notre sécurité à tous qui est en jeu quand on sait que quelques minutes peuvent être décisives selon la nature des interventions.
- Ces dysfonctionnements peuvent représenter un risque vital pour n'importe quel citoyen rennais.

Suite à ces informations, je pose les questions suivantes :

1. Quelle est la plus-value du projet Regio constatée objectivement à ce jour ?
2. Un plan de désengagement de ce dispositif qui n'était pas supposé durer est-il prévu ?
3. Qu'est-ce qui va être fait pour redonner à PolOuest la possibilité d'effectuer ses missions dans son rôle de police de proximité ?
4. Est-ce que notre PolOuest peut réutiliser sa centrale téléphonique qui est totalement opérationnelle au plus vite, vu la situation de crise au 117, pour remplir sa mission de police de proximité et assurer la sécurité des habitants de Renens ?
5. La centrale de PolOuest avait été payée, par les populations de Renens, Chavannes, Crissier, Prilly, Bussigny, Ecublens, Villars-St-Croix, St-Sulpice. Quel est le montant qu'a payé Renens pour la centrale téléphonique ?

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Madame Thode, merci pour toutes ces questions. J'ai quasiment toutes les réponses, mais je pense que pour respecter les structures, elles doivent être plutôt posées au Conseil intercommunal de Police, pour que l'entier du Conseil intercommunal en profite et puisse, éventuellement, contester les propositions que le Comité directeur pourrait faire, si vous êtes d'accord avec cela. Pour vous rassurer, l'intention d'une seule centrale a plus pour volonté d'adresser très très rapidement des patrouilles sur les lieux d'évènements et de mutualiser les

forces entre les différents corps de police et que la police de proximité, par contre, peut toujours être appelée par la centrale de police de Prilly ou de Renens. A ma connaissance, on n'est pas dans quelque chose qui présente un danger. On vous répondra lors du prochain Conseil intercommunal. Est-ce que cela vous convient ?

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Absolument, je vous remercie

- **M. Constant Jean-François, PLR-PVL**

En tant que membre de la commission de la PolOuest, j'ai pu participer à une nuit de garde avec la Police secours, ce qui m'a permis de pouvoir me rendre compte des méthodes et de la façon dont ces collègues travaillent. Je peux vous dire que ce que j'ai pu constater sur place, parce qu'ici on fait un bel amalgame de projet « Regio », de centrale téléphonique et d'autres sujets, en tous cas, j'ai pu me rendre compte que le projet « Regio » était particulièrement bien accepté au niveau ou à l'étage auxquels opéraient ces collaborateurs de police ; ce qu'ils m'ont chacun communiqué entre les différentes patrouilles et interventions que nous avons faites. Les cinq ou six interventions que nous avons faites pendant la nuit entre 19h00 et 05h00 m'ont permis de voir, qu'en fait, on est beaucoup plus dans la police de proximité que dans la police simplement ou dans le suivi du trafic. On a pu, par exemple, participer à des interventions concernant du tapage nocturne, des voies de fait sur la voirie et d'autres choses. En ce qui concerne le projet « Regio », pour répondre à Mme Thode, on parlerait plus d'élargissement et d'enrichissement des tâches que d'autres sujets. Quand je lis dans la presse qu'en fait on parle d'un climat qui est explosif à la police, à la PolOuest, personnellement, je n'ai pas pu constater ce genre de choses et j'encourage tous les collègues qui auraient l'occasion de participer à ce genre de garde, d'aller en faire l'expérience et de se rendre compte, eux-mêmes. J'ai lu des bêtises du style : que la PolOuest est anti cyclistes. Alors, je ne sais pas, je demande à notre Président du Codir. Je pense qu'il est certainement là pour démontrer l'inverse. Il serait temps, en effet, que l'on remette tout cela à plat et qu'on reparle lors d'un prochain Conseil parce que tout ce ramassis d'idioties n'est pas quelque chose de digne pour notre Municipalité. Quant au poids de la Municipalité en ce qui concerne la centrale téléphonique, je pense qu'il y a un budget qui a été clairement établi et qui établit clairement la participation de chacune des Communes. Je pense aussi que dans chacun des groupes politiques il y a des participants à la PolOuest qui peuvent rapporter et répondre à toutes ces questions de la part de leurs collègues de parti.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s**

Je m'excuse si mon interpellation vous semble un ramassis d'idioties... Toutefois, il y a quand même de nombreux articles qui mettent en évidence un problème, d'où mes questions. Maintenant, de savoir également comment fonctionne notre centrale téléphonique, notre police de proximité, je pense que tout le monde, tout Renens est en droit d'avoir quelques explications et de savoir quelle est la situation.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, vous pouvez nous faire lecture de votre deuxième interpellation.

- **Mme Angéla Thode, Les Vert.e.s, interpellation**

Titre : Interpellation sur l'énergie utilisée par l'eau pour Renens

De manière très générale environ 30% de l'énergie utilisée par les communes en Suisse est dédiée à l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées

Origine du chiffre ici :

https://www.eawag.ch/fileadmin/Domain1/Beratung/Beratung_Wissenstransfer/Publ_Praxis/Factsh_eets/fs_water_and_energy_oct2011.pdf

Quelle est le budget lié à l'énergie utilisée par l'eau pour Renens ? *(en pompage pour le traitement et l'acheminement de l'eau potable, pour le traitement des eaux usées, autres statons de pompage, etc ? ...)*

- Est-ce que les prix sont bloqués pour une période donnée ? - et dans le cas contraire que se passe-t-il si le prix de l'énergie augmente ?
- Y aura-t-il une répercussion sur le prix de l'eau ?
- Si la facture de l'énergie pour l'eau augmente, est-il possible de mettre en place des mesures pour limiter la consommation et réutiliser l'eau ?
- Quels sont les impacts en cas de coupures de courant sur l'approvisionnement de notre eau potable ?

M. le Président ouvre la discussion :

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Madame la Conseillère, vous avez eu la gentillesse de nous envoyer votre interpellation en amont. Comme j'ai déjà les réponses, je propose de répondre à vos quelques questions directement. Pour le contexte, je rappelle que Renens ne gère pas la distribution de l'eau. Renens a accordé une concession à la Ville de Lausanne qui gère la distribution de l'eau potable à Renens. Nous sommes dans une Entente intercommunale pour gérer l'épuration des eaux. C'est donc au niveau régional que tout ceci se discute. Pour vous répondre : quel est le budget lié à l'énergie ? Ce n'est pas possible de le dire en tant que tel : cela regarde quelque part les lausannois. Par contre, vous sembliez intéressée aux questions énergétiques et je peux vous donner les chiffres, je vous donnerai d'ailleurs après tous ces éléments. Le service de l'eau, lui-même, qui alimente 19 Communes consomme entre 20 et 24 GWhs par année pour alimenter toutes ces Communes. Quant à l'épuration, la Cistep consomme 16 GWhs par année. Cette consommation va toutefois augmenter ces prochaines années parce que la station d'épuration, vous le savez, est en rénovation ; elle va devenir plus performante pour mieux épurer l'eau, pour lutter contre les micropolluants et cette consommation va augmenter. A votre question : Est-ce que les prix sont bloqués pour la période donnée et dans le cas contraire que se passe-t-il si le prix de l'énergie augmente ? Les prix de l'eau sont bloqués, ne sont pas bloqués, en fait, mais dans le cadre de la convention de la concession que nous avons votée, d'ailleurs c'était un préavis en 2019, vous n'étiez encore pas là, la concession donnait une prix plafond pour le prix de vente aux particuliers. Lausanne étant particulièrement attentif, veille plutôt à faire baisser les prix, ce qui est le cas en 2022. Il m'a été expliqué que cela n'allait pas augmenter, malgré l'augmentation des tarifs électriques. Le prix de l'énergie représente à peu près 5% du prix de vente de l'eau. Pour la dernière question : Si la facture de l'énergie pour l'eau augmente, est-il possible de mettre en place des mesures pour limiter la consommation et réutiliser l'eau ? Ce que nous répond Lausanne, c'est qu'elle est en train de monter un projet pour couvrir une partie des besoins du service de l'eau et diminuer ces besoins et d'être plus efficace. Elle vient de déposer un préavis au Conseil communal avec une demande d'investissement urgent dans le cadre du plan climat pour améliorer l'efficacité énergétique de son service et aussi d'en améliorer la résilience. Les impacts en cas de coupure qu'en est-il pour l'approvisionnement en eau potable ? Le service est plutôt rassurant, une coupure de quelques heures n'a pas d'impact sur la distribution de l'eau grâce aux réservoirs qui disposent de volume d'eau suffisamment important. Une coupure qui se prolongerait au-delà d'une journée nécessiterait, par contre, des restrictions. En ce qui concerne la station d'épuration, si elle n'avait pas d'électricité, elle ne pourrait pas fonctionner, là, on pourrait avoir un problème. On considère avoir répondu et on donnera ces éléments par écrit pour le procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à M. Waeber pour la lecture de son interpellation.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL Interpellation**

Titre: Booster CJS

La Municipalité avait annoncé avoir mandaté, dans sa séance du 11 octobre 2021, l'entreprise Booster Bridge pour effectuer l'analyse institutionnelle du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires. Cette démarche avait débuté à l'automne 2021, pour une mise en place des changements souhaités durant le premier semestre 2022.

A ma connaissance, nous n'avons reçu aucune autre communication quant aux suites de ce mandat.

D'où mes questions :

- *L'analyse pour laquelle la société Booster Bridge a été mandatée a-t-elle pu être menée à son terme ?*
- *Est-ce que des propositions de changements ont pu être faites ?*
- *Est-ce que ces propositions ont déjà pu être mises en œuvre ?*

Merci d'avance pour votre réponse.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Merci M. Waeber pour votre interpellation. L'analyse Booster Bridge a pu être menée à son terme avec la pleine collaboration des équipes. Le rapport rendu au début du 2^{ème} trimestre 2022 a débouché sur un certain nombre de recommandations. Depuis le printemps, la Direction de CJS et la Municipalité travaillons sur ces diverses questions en menant, notamment, une réflexion globale sur l'organisation du service, une révision de certains descriptifs de postes ainsi que sur un ensemble de processus à mettre à jour et à développer. Le travail est donc assez conséquent. Actuellement, le service est en phase terminale de ses réflexions et les diverses mesures et décisions prises devraient être mises en œuvre dans le premier trimestre 2023. Le service ne manquera pas de renseigner la commission de gestion lors du contrôle de l'exercice 2023 de ce bilan et de ces diverses mesures. La Municipalité considère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Waeber.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

Je vous remercie de votre réponse, mais je trouve un peu dommage que l'on soit informés de la fin du processus que par le rapport de gestion sur l'exercice 2023. Mais je vous remercie d'avoir eu ces informations.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Si vous le préférez, on pourra toujours faire une communication à la Municipalité quand on aura avancé et qu'on aura un premier bilan.

- **M. Pascal Waeber, PLR-PVL**

C'est exactement ce que je souhaitais, merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite M. Ali Korkmaz à donner lecture de son interpellation

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant, interpellation**

Titre : *Quelle amélioration de l'utilisation des transports publics ?*

À la suite de mes investigations, la Commune de Lausanne a mis en pratique depuis le 1^{er} juillet 2022 une participation importante de contribuer aux abonnements annuels des personnes touchant l'AVS et l'AI. L'abonnement annuel pour les zones 11 et 12 (Grand Lausanne) leur revient à CHF 80.00 par année. Le montant de l'abonnement annuel ordinaire pour les adultes est de CHF 740.00.

Cela est un très bon début pour inciter les gens à prendre les transports publics et ça contribue également pour la démarche, pour une ville 0% carbone et également pour « transports publics gratuits ».

La Municipalité envisage-t-elle une telle mesure pour Renens et faire de même pour les habitants de la commune de Renens afin que les personnes qui sont à l'AVS, à l'AI et dans les besoins, puissent bénéficier de cette offre.

M. le Président ouvre la discussion :

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

C'est une très bonne idée, M. Korkmaz. Simplement, il me semble que cela s'appelle « postulat Marie Schneider et Joëlle Zahnd ».

- **M. Ali Korkmaz**

Cet après-midi, j'ai écouté la radio Fribourg, ils ont voté au Grand Conseil pour des transports publics gratuits. C'est une chose toute nouvelle que Lausanne a mis en place il y a quelques mois. Alors je viens poser la question à la Municipalité de ce qu'ils vont faire. Je n'ai rien contre ce qui a déjà été proposé avant. Où est le problème ? je ne le vois pas.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Ce n'est pas comme si j'avais déjà déposé un postulat qui reprend exactement ce que vous voulez, M. Korkmaz. J'attends, avec impatience aussi, les réponses de la Municipalité à mon postulat. Je ne vois pas très bien ce que vous voulez faire de plus, de moins, plus vite... Si vous arrivez à faire que ce soit plus vite, alors je suis contente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite Mme Golaz-Grilli à faire lecture de son interpellation.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL Interpellation**

Titre : Végétalisation, biodiversité, dégrappage quel plan d'action ?

De nombreuses interventions au sein de notre Conseil communal ont porté sur les espaces verts, les zones perméables, la biodiversité, notamment, ainsi que des initiatives sur la végétalisation des préaux scolaires.

Le PLR a toujours été force de proposition en déposant plusieurs initiatives dans ce sens et au contraire de certains propos tenus lors de notre dernière séance du Conseil communal le PLR est déterminé à empoigner ces défis.

La Municipalité est également active dans ces réflexions et a toujours répondu favorablement aux initiatives du Conseil communal.

Face à ces défis qui nous attendent, quelle est la marge de manœuvre de notre Commune, que peut-elle faire et où ?

Je souhaite donc interpellier la Municipalité avec les questions suivantes :

- Existe-t-il un plan indiquant l'ensemble des zones où la commune peut intervenir pour végétaliser, dégrapper ou autre ?
- Si oui, quelle est la stratégie de la ville de Renens, le plan d'action et le budget ?
- Si non compte-t-elle en créer un ? Pour quel délai, quelle ambition, et quel budget ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

C'est une question à laquelle on répondra en partie avec le plan climat, mais il y a aussi d'autres canaux : vous parliez des cours d'école, il y a les projets Radix qui sont en train de se mettre en place. Quand on a des occasions de faire quelque chose à un endroit, parce qu'il y a un nouveau projet qui est en train de se faire ou parce que des occasions, des financements extérieurs arrivent pour une action, on la saisit en général. En gros, l'essentiel de nos réflexions, à ce niveau-là, se trouvera dans notre plan climat et dans le plan d'actions qui

l'accompagnera. Il est vrai que l'occasion fait le larron et à chaque fois que l'on peut faire quelque chose à un endroit, qu'on ouvre une route ou qu'on est en train de travailler sur une parcelle, on essaie de voir ce que l'on peut faire. C'est en partie du cas par cas et en partie une intention sur le long terme un peu plus programmée.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je déclare mes intérêts : je suis trésorière de l'Association des Parents d'Elèves. Je rebondis sur le projet Radix. Aujourd'hui, on sait qu'il y a le projet Radix, mais on ne sait absolument pas si l'entier des cours d'écoles va être concerné ou uniquement certaines d'entre elles. Cela nous importe vraiment de participer à cela, de donner notre avis, de solliciter nos membres et l'entier des parents et des enfants. De pouvoir vous donner aussi ce que l'on a déjà récolté parmi nos séances en interne, de différents mails ou autres interventions. On se porte volontiers à disposition pour pouvoir vous donner notre avis, mais, ce, en amont du projet et avant d'en prendre connaissance et qu'on ne puisse plus avoir d'influence dessus.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Le projet Radix est déjà bien parti. Un certain nombre d'établissements se sont inscrits. Un certain nombre de cours ont été étudiées et des aménagements sont proposés, ont été dessinés. Ce coup-là, il est parti avec ce financement-là. Cela ne veut pas dire que les cours qui ne sont pas entrées dans cette première démarche ne seront pas abordées par la suite. Et, effectivement, je pense que cela fait du sens de la faire avec la Direction, avec les enseignants et avec les parents, pour voir quels sont les besoins. Sachez que les cours d'école sont un des endroits qu'on a dans le viseur en ce moment, parce que c'est là que se trouve une bonne partie du béton qu'on a dans nos villes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers

M. Le Président a reçu une question de M. Torriani et l'invite au micro.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Beaucoup de nouvelles habitations sortent de terre à Renens, notamment à Pierregrosse et, auparavant, au sud des voies derrière Obi. Cela comporte une augmentation de la population avec des enfants.

Comment se passe l'accompagnement de tous ces nouveaux quartiers en termes d'équipements communautaires ? C'est-à-dire des écoles, garderies, services ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

L'outil dont dispose la Commune pour suivre ces évolutions, c'est la planification scolaire qui est accompagnée par la planification de la petite enfance. Ce sont des projets qui sont relevés dont on prend connaissance et qui sont inscrits dans la planification et dont on tient compte. La Municipalité n'est pas prise de court quand un projet de construction arrive, comme celui-là ou comme dans un autre quartier. Cela fait partie des outils que nous utilisons pour évaluer les besoins et anticiper l'avenir. La planification scolaire étant le vrai outil. Il est vrai qu'on a l'impression qu'il se construit beaucoup à Renens, peut-être un peu moins maintenant. On a beaucoup de projets d'infrastructure, mais la population de Renens, finalement, n'augmente pas tant que ça, elle est depuis au moins 5 ans à 21'000 habitants et n'a pas bougé tellement depuis.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais compléter par rapport à l'accueil de jour : il est vrai que par rapport aux quartiers du nord et en particulier dans le quartier de Pierregrosse, les enfants du quartier qui vont arriver très prochainement seront orientés vers le centre de vie infantile du Tournesol, dans les nouveaux locaux qui ont ouvert en 2020 et dans la garderie des Chatons qui a ouvert l'été dernier. Il n'y a pas pour l'instant d'autre projet de garderie au nord des voies, à part celui de l'accueil parascolaire qui est compris dans le développement du collège de Verdeaux, Pépinière, Saugiaz. Par rapport au sud des voies, dans le quartier du Silo et des Entrepôts, il y a le projet, vous le savez, de construction d'un EMS et d'une garderie prévus pour 2026. Dans ce lieu seront également développées pas mal de places pour le préscolaire, ce qui permettra également de libérer des places pour le parascolaire dans les locaux actuellement occupés par la garderie des Globe-Trotteur. A long terme, les infrastructures prévues dans le quartier de Malley draineront probablement une partie des enfants de Longemalle, et dans ce quartier également sont planifiées des structures scolaires, parascolaires et préscolaires. Pour vous dire comment les choses se planifient et que de manière générale, à ce jour, le réseau d'accueil de jour n'a pas constaté d'augmentation de la liste d'attente qui, comme vous le savez, est quand même beaucoup trop longue. Ceci pour vous dire où nous en sommes aujourd'hui et que tout cela fait l'objet d'une planification. Parfois aussi, certains lieux se créent parce qu'il y a des opportunités, comme cela a été le cas avec les Chatons.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je vous remercie. Vous me rassurez.

- **M. François Delaquis, PSR**

Ce sera deux questions : On peut constater chaque jour sur le chantier de la Rue de Lausanne un bal continu de camions français qui assurent les transports de matériaux de chantier. Ces camions viennent des départements français comme le 25 et le 39 et parcourent plus de cent kilomètres pour arriver sur leur lieu de travail. Une aberration écologique ! Mes questions ne relèvent pas directement de la Municipalité, ce n'est pas elle qui a attribué ces travaux, puisqu'ils sont liés, en partie, au tram. Quels sont les moyens qu'a la Municipalité pour intervenir à l'avenir auprès des instances qui adjudgent ce type de travaux afin qu'elles prennent en compte les impacts CO2 et évitent une telle sous-traitance. Le futur plan climat communal pourra-t-il prendre en compte ce type de problèmes et intégrer un article visant à limiter ce type de sous-traitance dont les inconvénients sont supérieurs aux économies financières ? Je pense qu'avec les adjudications et les achats, à tous niveaux, c'est là aussi que l'on peut agir et de manière très concrète.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour vos questions qui requièrent un peu de temps. On vous répondra lors d'un prochain Conseil communal.

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**

Si vous permettez, ce soir, je vais sortir un peu de la Commune. Je vais aller ailleurs. Avant de dire quelques mots, je veux vous montrer des photos.... Cette jeune femme s'appelle Masha Amini. Elle a été tuée par la police iranienne, en Iran. Demain, il y aura une manifestation à Lausanne. Elle s'appelle Masha Amini, c'est une jeune femme de 22 ans. Elle a été assassinée par la police iranienne. Depuis environ un mois, les femmes iraniennes marquent l'histoire en Iran, mais la résistance des femmes iraniennes est maintenant un peu partout. Il faut les soutenir ! La manifestation se passera demain Place St-Laurent. Cette manifestation sera soutenue par plusieurs politiciens vaudois, par exemple : Pierre-Yves Maillard, Conseiller national, le Syndic de Lausanne et Mme Céline Usseco, députée au Grand Conseil et encore plusieurs politiciens. Je vous invite, par solidarité, à la résistance iranienne.

- **Mme Lucie Mauch, Fourmi rouge**

J'ai une question, que je n'ai pas eu le temps d'envoyer, parce qu'on me l'a posée spontanément cette semaine. C'est bientôt la période des vacances d'automne qui arrive à grand pas, pour certains. Les toute premières vacances scolaires pour les enfants venant de débiter l'école. Et c'est aussi un grand point d'interrogation pour certains parents ayant des enfants en 1 et 2P. J'aimerais vous transmettre une question qu'un parent d'élève m'a posée cette semaine et à laquelle je n'ai pas pu répondre : quelles sont les solutions de garde et d'activités journalières proposées par la Commune pour les élèves âgés de 4 à 6 ans qui ne sont pas pris en charge durant le reste de l'année dans les unités d'accueil ? Le CRA, à ma connaissance, propose des activités dès 6 ans et, tout récemment, pour les 2 à 4 ans. Mais j'ai l'impression qu'il y a un « trou » pour les 4 à 6 ans et certaines familles, durant les périodes de vacances, se trouvent bien démunies.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

On vient de se concerter avec ma collègue, Karine Clerc, et vous avez raison : il n'y a pas grand-chose, voire même presque rien pour cette tranche d'âge pour les enfants en préscolaire. Le CRA accueille des enfants dès qu'ils ont commencé l'école pour des activités. Il est vrai que c'est aussi limité, parce qu'on n'a souvent pas assez de places et on essaie de dédoubler ces activités. On entend votre question et c'est aussi notre préoccupation, on est en train de réfléchir, notamment avec le secteur jeunesse. Je crois savoir que ma collègue, aussi, a cette préoccupation et on espère revenir bientôt vers vous avec, peut-être, des solutions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 19h30 dans cette même salle, prononce la clôture de la séance à 21 h 52 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

M. le Président :

Dylan Montefusco

La Secrétaire :

Corrine Simon